



CFCTNL

Le TRAVAIL à L'EAU



Sommaire

INTRO

- Page 4 - Le Sauvetage à l'eau ➡
- Page 6 - Rappel général résumé en dessin ➡
- Page 10 - Livret des Epreuves de concours de sauvetage à l'eau en images ➡
- Page 25 - Règlement national officiel des épreuves pour les chiens de sauvetage à l'eau ➡
- Page 57 - Règlement International FCI pour les chiens de sauvetage à l'eau ➡
- Page 73 - Bon de commande du carnet de travail ➡
- Page 74 - Demande de licence Propriétaire ➡
- Page 75 - Demande de Licence Conducteur ➡
- Page 76 - Calendrier des épreuves 2026 (CUNSE) ➡
- Page 77 - Les Bases en France ➡



Service de sauvetage aquatique avec chiens de Terre-Neuve sur la Seine, Paris, France, lithographie de Poliorama Pittoresco, 44, 7 juin 1845.



Surnommé “**Le Samaritain des Mers**”,
le Terre-Neuve est reconnu pour son instinct de sauvetage, sa force physique impressionnante et sa grande résistance au froid.

Sa morphologie, avec un poil double, imperméable, et ses “pattes palmées”, en fait un chien parfaitement adapté au travail à l’eau.

Son allure de nounours, rassurante et douce, n’effraie pas les personnes en détresse, ce qui en fait un excellent partenaire pour les exercices de travail à l’eau.



Le Sauvetage à l'eau

Inspiré des interventions de chiens de sauvetage en mer, le sauvetage à l'eau est une simulation d'assistance à personne en détresse sur un plan d'eau.

À l'instar de la discipline sauvetage qui se déroule sur la terre ferme, le sauvetage à l'eau n'a pas de vocation opérationnelle : il s'agit d'un sport canin que les binômes humain-chien amoureux de natation auront plaisir à partager ensemble.

Ce sport expose le chien à diverses situations de détresse en milieu aquatique (étang, lac, rivière, mer) impliquant parfois des objets, parfois des humains, afin d'éprouver ses capacités physiques et intellectuelles à les résoudre.

À noter que le sauvetage à l'eau nécessite un équipement spécifique, avec :

- pour le chien, un harnais homologué (avec deux anneaux auxquels pourront s'accrocher les fausses victimes) ;
- pour le conducteur, une combinaison en néoprène (qui assure une flottaison minimale et maintient le corps à sa température).

Le reste du matériel (bateaux, bouées et autres apportables) étant fourni par le club.

Le principe du sauvetage à l'eau

Le principe du sauvetage à l'eau est de diriger son chien dans la réalisation de divers exercices physiques d'assistance à un baigneur en difficulté.

La discipline compte une grande variété d'exercices, comprenant :

- de l'obéissance au sol (marche au pied, pas bouger, rappel) ;
- de l'endurance à la nage (suivi d'un bateau sur 10 à 30 min) ;
- de l'apport et du rapport d'objet (cordage, bouée, gilet de sauvetage, mannequin, planche à voile, canot...) ;
- de l'assistance directe à l'humain (en détresse ou inanimé, seul ou à plusieurs).

Le niveau de ces exercices croît à mesure que le chien gagne en expérience et en endurance – le sauvetage à l'eau étant, à cet égard, un excellent moyen de développer sa musculature et d'améliorer sa condition physique (souffle, résistance, etc.)

Loin d'être livré à lui-même, le chien travaille en binôme avec son conducteur qui le dirige, l'accompagne et l'encourage tout au long des épreuves.

Pratiquer le Sauvetage à l'eau en Club

D'abord réservé au Terre-Neuve et au Landseer, le sauvetage à l'eau s'est progressivement ouvert à d'autres races de chiens. Le règlement liste ainsi 31 races autorisées à pratiquer ce sport, sous réserve d'inscription au LOF.

Apprendre le sauvetage à l'eau dans un club canin affilié à la Centrale Canine, c'est s'entourer de personnes expérimentées et passionnées qui sauront vous prodiguer les conseils et les entraînement adaptés à votre chien.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la [Commission d'utilisation nationale de sauvetage à l'eau](#) (CUNSE) pour en apprendre plus sur cette discipline et trouver un club la proposant près de chez vous !

[Trouver un Club ici](#)

[Carte de France des Clubs](#)

[Les bases](#)

La Licence

Les disciplines gérées par les Commissions d'Utilisation Nationales représentent l'activité sportive canine et humaine par excellence, pratiquée par des personnes de tous âges dans un cadre associatif, amical et compétitif.

Tout propriétaire d'un chien désirant le faire participer, dans le domaine de son éducation et/ou de son aptitude, à l'entraînement et/ou aux concours organisés par la S.C.C. et ses membres, doit détenir une licence délivrée chaque année par la S.C.C. pour la discipline pratiquée.

Il en est de même (si la commission l'a mis en place) pour toute personne, habituellement dénommée "conducteur", compétente en la matière et désignée par le propriétaire afin de le suppléer dans la conduite de son chien. Chaque Commission détermine les règles de délivrance ainsi que le(s) prix de la licence.

à télécharger : [Licence propriétaire](#)

[Bon de commande du carnet de travail ici](#)

[Licence Conducteur](#)

RAPPEL GÉNÉRAL – TRAVAIL À L'EAU –

Sécurité • Bien-être animal • Réglementation



CUNSE



www.cunse.fr

La Commission d'Utilisation Nationale de Sauvetage à l'Eau

La Commission d'Utilisation Nationale de Sauvetage à l'Eau souhaite à l'ensemble des conducteurs, **plongeurs et officiels**, ainsi qu'à leurs chiens, une **excellente** saison de travail à l'eau, placée sous le signe de la **sécurité**, du **bien-être animal** et du plaisir du travail en équipe.

Il nous a semblé utile de procéder à un **rappel général des règles et des dispositions** récemment mises en place, tant sur le plan de la sécurité que sur les aspects administratifs.

Ces rappels ont pour **objectif** d'assurer une pratique **harmonisée** de la **discipline**, dans l'intérêt de tous, et de garantir le bon déroulement des entraînements et des concours tout au long de la saison.

1. RAPPEL ADMINISTRATIF

- ✓ Feuilles d'engagement des concours doivent être **préalablement** certifiées par la Commission.
- ✓ Ce n'est qu'après leur **mise en ligne officielle** sur le site de la **SCC - CUNSE** qu'elles pourront être **partagées**.

2. LICENCES & CARNETS DES PLONGEURS

- ✓ Mise à jour des **licences**, propriétaires, conducteurs, auxillaires.
- ✓ La mise à jour des **carnets de plongeurs** doit être effectuée **avant le 31 mars 2026** auprès de Jean-Paul ROBINIER

3. RECYCLAGES DES PLONGEURS

- ✓ Les demandes de **recyclage** des plongeurs doivent obligatoirement transiter par **Jean-Paul ROBINIER** jrobinier@gmail.com

4. Le CSAU (année de référence 2024):

- ✓ La **carte du CSAU** devra figurer dans le carnet de travail lors des concours, ou il sera mentionné sur ce dernier



RAPPEL GÉNÉRAL – TRAVAIL À L'EAU –

Sécurité • Bien-Être animal • Réglementation



CUNSE



www.cunse.fr

La Commission d'Utilisation Nationale de Sauvetage à l'Eau (CUNSE)

5. Référent Bien-Être Animal :

✓ La désignation d'un référent **Bien-Être Animal** est **obligatoire** sur chaque concours :

- son identité doit figurer sur le catalogue
- et **doit être identifiable** sur le terrain par un insigne distinctif.



6. Santé et suivi vétérinaire

✓ L'attestation **médicale annuelle**, délivrée par le vétérinaire, attestant de la bonne condition physique du **chien**, est **obligatoire**.

✓ L'attestation médicale du chien ainsi que la **licence** devront être insérées dans le carnet de travail.



7. Sécurité de navigation

⚠ **Les équipements de sécurité réglementaires obligatoires de navigation restent exigés en plus de ceux du concours.**

- ✓ une gaffe ;
- ✓ une **longe de 10 mètres**, fixée au bateau à une extrémité, équipée d'un **mousqueton** à l'autre bout, permettant au plongeur l'attache au hamais en cas de défaillance du chien.
- ✓ Lors des suivis de bateau, un seul chien par bateau, présence obligatoire d'un plongeur à bord ;
- ✓ Chaque pilote doit être **obligatoirement** accompagné d'un **plongeur**,
- ✓ Il est fortement conseillé de **protéger** l'hélice du **bateau** ;
- ✓ Afin de garantir la sécurité du chien, un plongeur sera **obligatoirement** présent à bord du bateau dès son départ de la rive pour l'exercice C5.



RAPPEL GÉNÉRAL — TRAVAIL À L'EAU —



www.cunse.fr

Sécurité • Bien-être animal • Règlementation

La Commission d'Utilisation Nationale de Sauvetage à l'Eau (CUNSE)

8. Distances

- ✓ Le **pilote** devra maintenir une distance approximative d'environ **2 à 3 mètres** entre le canot et le chien, en fonction, des courants, et des conditions climatiques.
- ✓ Mise en place **obligatoire** d'un bateau de **sécurité**, positionné entre **20 et 25 mètres** environ, sans gêner le travail du chien.
- ✓ Les **pilotes** doivent rester à **proximité** du travail du chien, y compris jusqu'à la fin des exercices.
- ✓ Les **plongeurs** et les **assesseurs** éventuels **participent** activement à la sécurité en veillant au bon déroulement des exercices.



9. Degrés et carnets de travail

- ✓ En ce qui concerne les **degrés 1, 2 et 3**, la remise des carnets s'effectuera **sans classement**.



10. Accès au 3° degré

- ✓ A partir du **2° degré**, la mention **EXCELLENT** est obligatoirement exigée pour l'accès au **3° degré**.



RAPPEL GÉNÉRAL – TRAVAIL À L'EAU –



CUNSE



www.cunse.fr

Sécurité • Bien-être animal • Règlementation

La Commission d'Utilisation Nationale de Sauvetage à l'Eau (CUNSE)

11. Travail au sol

✓ a. Besoins naturels

- Pour tous les niveaux: Un chien effectuant ses besoins sur le parcours d'obéissance, recevra la **note zéro**, sera éliminé, mais pourra poursuivre les autres exercices.

b. Sortie de ring

- 1^{er} et 2^e degrés :

Un chien quittant l'aire de travail au sol recevra 5 points de pénalité, appliqués sur la note au sol.

- Pour tous les autres niveaux, il recevra la **note zéro**, sera éliminé, mais pourra poursuivre les autres exercices.



12. Information

- ✓ Une réunion de libre échange avec les licenciés sera organisée la veille du Championnat de France.



13. Divers

✓ Matériel autorisé :

- un paddle sans dérive de 300 cm de Longueur, 85 cm de largeur et 15 cm de hauteur maximum pourra remplacer le matelas.





CENTRALE
CANINE

CUNSE



Livret Officiel des épreuves de concours de Sauvetage à l'eau



Version 2026



CENTRALE
CANINE

Sommaire

- CSAU p.1
- Les épreuves du 1er Degré p.2 à 3
- Les épreuves du 2ème Degré p.4 à 5
- Les épreuves du 3ème Degré p. 6 à 7
- Les épreuves du Brevet Mer ou Brevet en Eau Douce..... p. 8 à 10
- Les épreuves du Sélectif au Championnat de France p. 11 à 13
- Les épreuves du Championnat de France en Eau de Mer et Eau douce... p.14 à 16

Légende



Conducteur



Pilote



Plongeur



Mannequin



Gilet de sauvetage



Appel sans jamais
prononcer le nom du
chien



Bateau éteint



Manchon



Bout



Bouée



Filin

CUNSE



Matériel obligatoire pour l'organisation des concours

2 bateaux à moteurs

Avec moteurs d'au moins 6CV
pour le travail en mer

+ Armement de sécurité
obligatoire

(gilets, écope, ancre, gaffe, longe
de 10m avec un mousqueton à
chaque extrémité)



Un mannequin



20kg sec

Des apportables flottants



Des bouts

d'1m et diamètre compris
entre 10mm et 20mm



Un cordage flottant
de 50m de longueur minimum
et de diamètre compris entre
10mm et 20mm



Un gilet de sauvetage taille adulte



Une bouée
couronnée et homologuée



Une planche à voile ou un Paddle*

Précisions : planche à voile sans
gréement ; la planche doit
supporter le poids du plongeur
sans couler même partiellement



ou



Un matelas pneumatique ou un Paddle*

Précisions : un 2ème matelas est
fortement recommandé en cas
de crevaison



ou



8 cônes

Pour le travail au sol



* Le paddle ne doit pas être équipé de sa quille et mesure 315 x 84 x 15 cm (10,4")



**Un concurrent portant un shorty doit
obligatoirement porter un gilet de sauvetage.**

CUNSE



i L'objectif de ce test est de vérifier l'équilibre caractériel du chien, sa sociabilité et l'aptitude du maître à exercer le contrôle de son animal. L'attention du juge portera particulièrement sur ces points spécifiques du caractère de l'animal qui lui est présenté.

1 - Entrée sur le terrain

Le chien sera tenu en laisse et le couple se dirigera vers le juge



2 - Exercice de la stabilité et de la sociabilité, en présence et en l'absence du maître

1) Attitude aux caresses et contact avec une personne étrangère.
Contrôle de l'identification du chien.
Effectué en présence du maître.

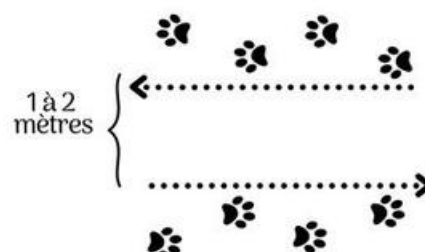


5 mètres minimum

2) Test de la réaction du chien au bruit, (autre que la surprise).
Effectué en présence et en l'absence du maître



3) Croisement avec un autre chien tenu en laisse.



Si le chien montre, d'emblée, des signes d'agressivité ou des peurs excessives, si son comportement est tel que le juge ne puisse contrôler l'identification, **le chien devra être ajourné.**

3 - Exercice de la marche en laisse

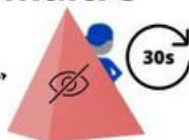


1) Le chien devra effectuer une marche avec son maître sans tirer sur la laisse.

2) Puis, le passage du binôme dans un groupe de personnes laisse détendue.

4 - Exercice de l'absence du maître

Position au choix.
Départ et retour au chien



Un déplacement du chien dans un rayon de 2 mètres pendant l'absence ne constitue pas une faute.

5 - Exercice du rappel au pied

Position au choix.
Chien immobilisé



20 mètres environ



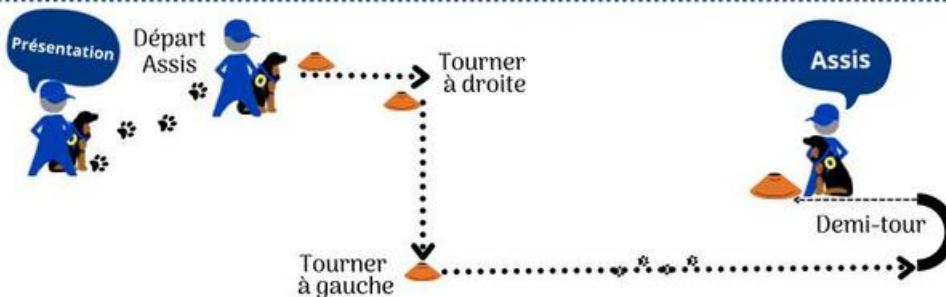
Le chien doit revenir au pied dans un délai de 15 secondes et un rayon de 2 mètres.

L'incapacité d'un chien à exécuter l'un ou l'autre de ces exercices d'assouplissement ne peut constituer un motif d'ajournement.
Nota : L'ajournement d'un chien au test du CSAU n'est pas définitif, ce chien pouvant être présenté à nouveau ultérieurement.



A - L'assouplissement à terre

1) Le chien marche en laisse sur 50 mètres



2) Rappel au pied, au milieu du ring

1 Le conducteur place son chien en position "couché" et "pas bougé". Puis, Retire la laisse, et la donne au commissaire de ring



2 Au signal du juge, "rappel du chien". Il se place assis à main gauche.



- Un chien qui quitte le parcours d'obéissance recevra **5 points de pénalité**, sur sa note au sol.
- Un chien qui fait ses besoins sur le parcours d'obéissance recevra la note **zéro et sera non classé**, mais pourra poursuivre les exercices.

B - Epreuve de natation

Le chien suit pendant 5 minutes

Départ du canot



Dans la liste des 7 exercices suivants,
le conducteur doit choisir **3 exercices** avant le début des épreuves :

*Les objets flottants sont au choix du conducteur : manchon, jouet personnel, corde, **la nourriture est interdite**

C - Saut à distance avec objet flottant*

Le maître lance l'objet à 3 ou 4 mètres du bateau



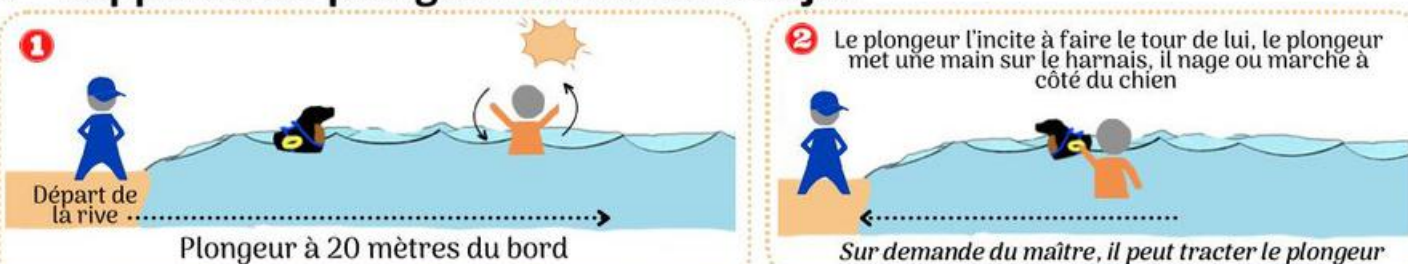
D - Rapport d'un objet flottant* lancé depuis le bateau



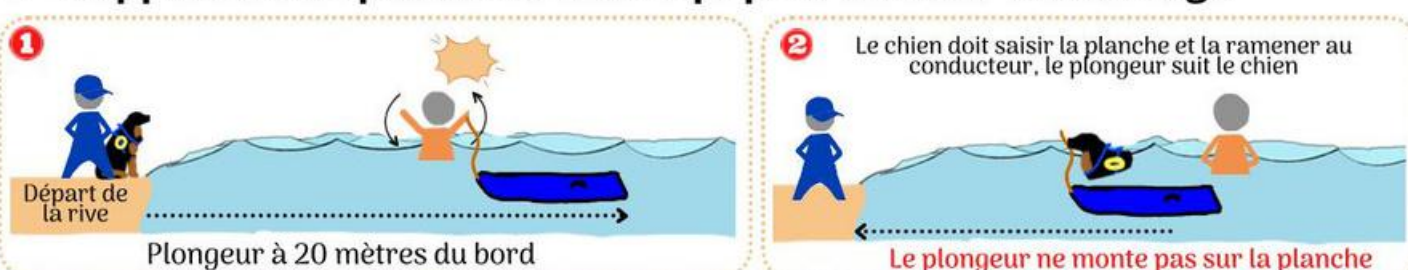
E - Rapport d'un objet* présenté par un plongeur



F - Rapport d'un plongeur animé sans objet



G - Rapport d'une planche à vide équipé d'un bout d'amarrage



H - Rapport d'un objet flottant* depuis le bateau



I - Apport d'un objet flottant* au bateau

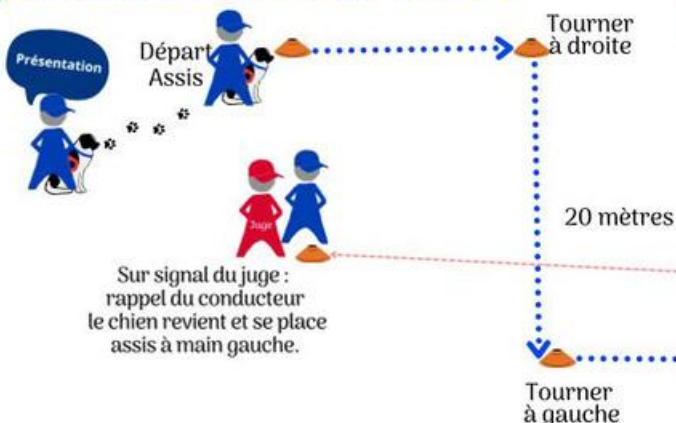


**Pour tous les exercices, il est toléré que le chien lâche l'objet dès qu'il a pied.
Chaque exercice est noté sur 20 points, avec un total de 100 points.**

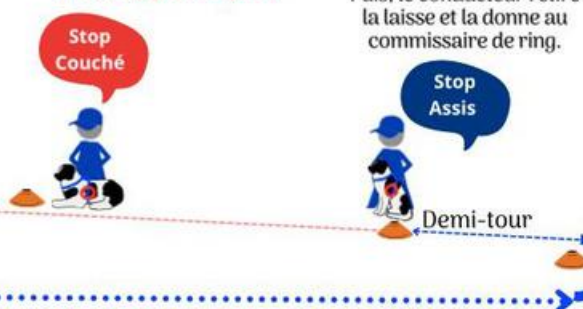
Chaque exercice est noté sur 20 points, avec un total de 100 points.

A - L'assouplissement à terre

1 Suite en laisse et manivelle sur 50 mètres



2 Suite sans laisse, tout droit. Puis rappel au pied



- Un chien qui quitte le parcours d'obéissance recevra **5 points de pénalité**, sur sa note au sol.
- Un chien qui fait ses besoins sur le parcours d'obéissance recevra la note **zéro et sera non classé**, mais pourra poursuivre les exercices.

B - Epreuve de natation

Le chien suit pendant 10 minutes

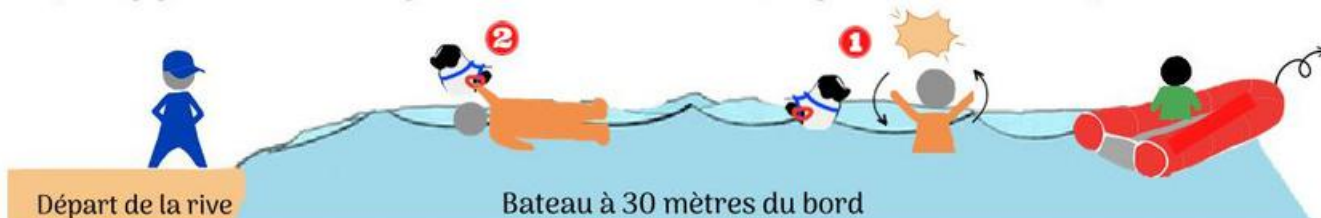
Départ
du canot



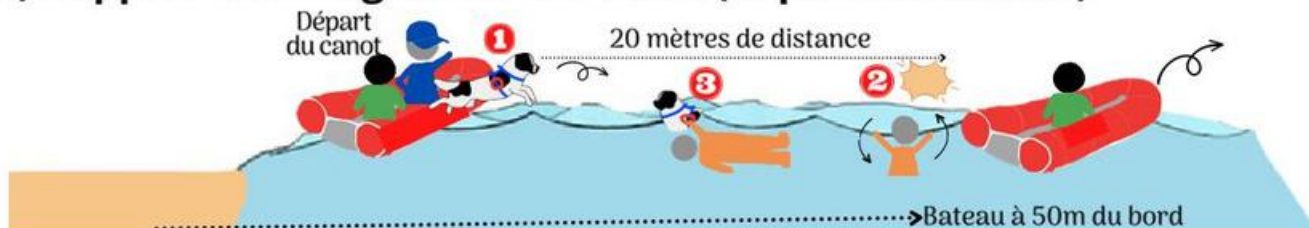
C - Exercice de Rapport

Obligatoire avec choix d'option, l'option C1 ou C2 est à préciser lors de la remise du carnet de travail

C.1) Rapport d'un nageur en difficulté (départ de la rive)



C.2) Rapport d'un nageur en difficulté (départ du bateau)



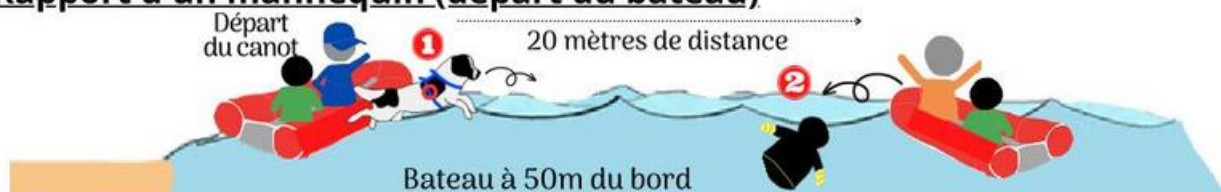
Dans la liste des 7 exercices suivants,
le conducteur doit choisir 2 exercices avant le début des épreuves :

RAPPORTS

D) Rapport d'un mannequin (départ de la rive)



E) Rapport d'un mannequin (départ du bateau)



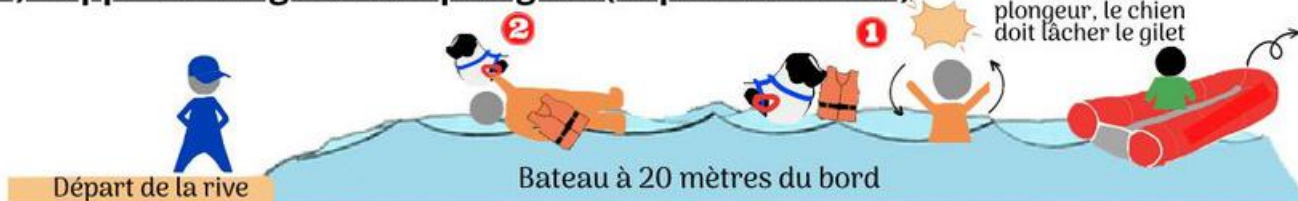
F) Rapport d'un plongeur inanimé (départ de la rive)



G) Apport d'un bout d'1 mètre (départ de la rive)



H) - Apport d'un gilet à un plongeur (départ de la rive)



I) - Apport de bouée à un plongeur (départ de la rive)



J) - Apport d'une planche* à un bateau (départ de la rive)

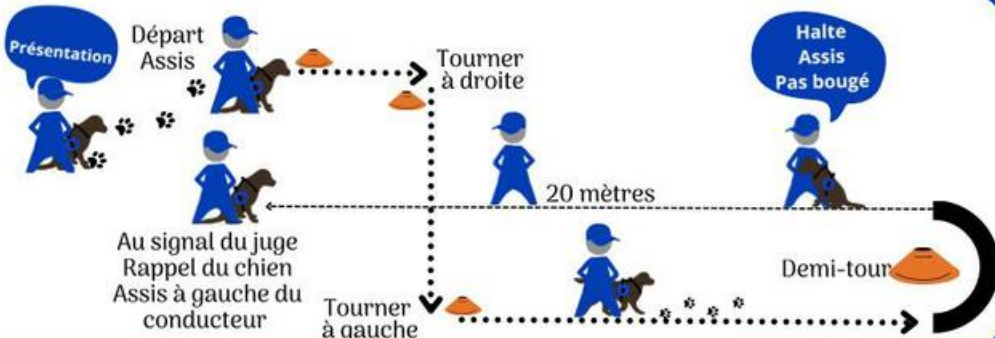
*Bodybord ou Paddle, tous équipés d'un bout d'amarre et à vide



Le chien doit lâcher l'objet, s'il n'y parvient pas, une pénalité de 2 points lui sera appliquée

A - L'assouplissement

Le chien marche *sans laisse et sans collier* sur 50 mètres

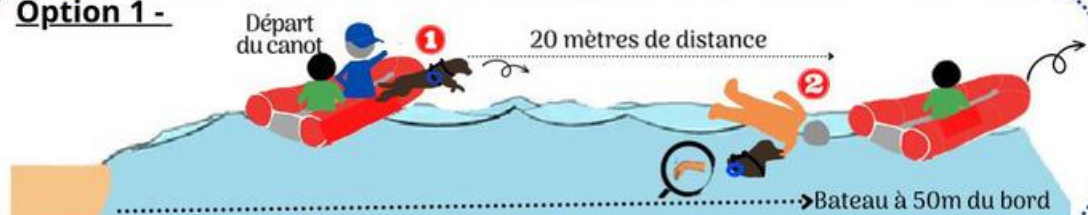


B - Rapport d'un nageur inanimé parmi 2 options

Le choix de cette option se fait avant le début des épreuves



Option 1 -



OU

Option 2 -



C - Rapport au choix parmi 2 options

Le choix de cette option se fait avant le début des épreuves

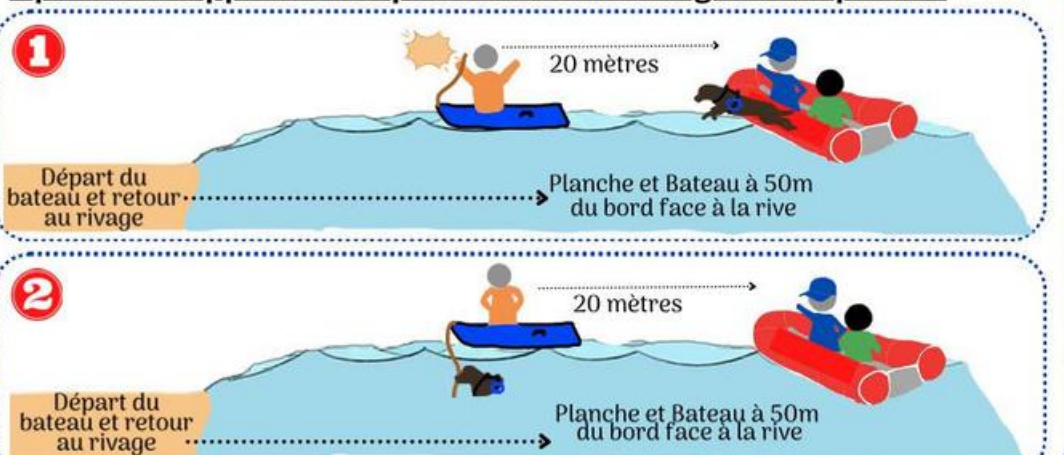


Option 1 - Rapport d'un canot en difficulté



OU

Option 2 - Rapport d'une planche à voile non grée ou paddle



D - Rapport de deux nageurs

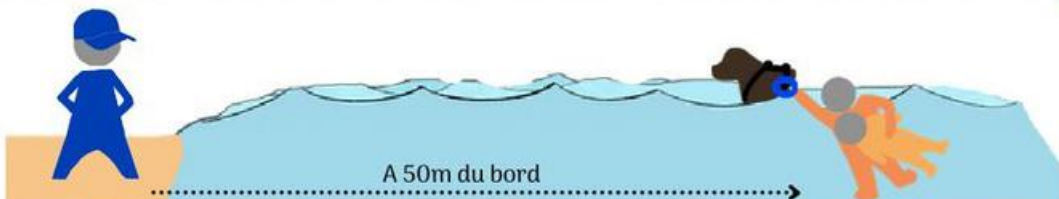
- 1 • 2 nageurs sont largués à 50 mètres du bord, face à la rive.
- L'un est "noyé", l'autre est le "sauveteur"



- 2 • Le sauveteur nage jusqu'au noyé et attrape le noyé en appelant le chien



- 3 • Le sauveteur s'accroche à l'anneau du harnais et le chien ramène les deux plongeurs à la rive

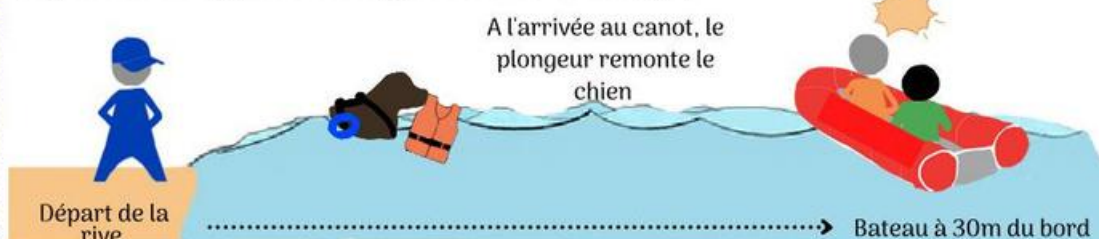


E - Apport au choix parmi 2 options

Le choix de cette option se fait avant le début des épreuves

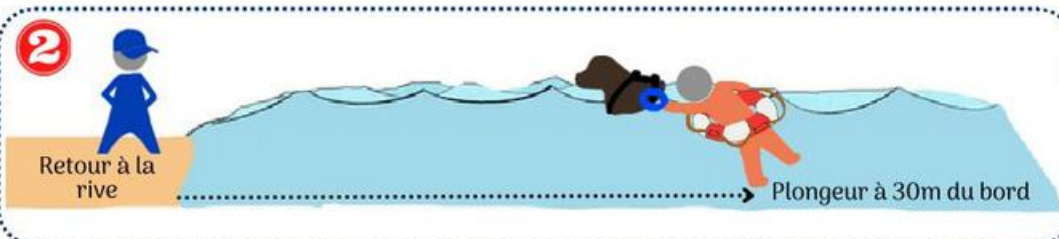


Option 1 - Apport d'un gilet de sauvetage



OU

Option 2 - Apport d'une bouée



Chaque exercice est noté sur 20 points, avec un total de 100 points.



CENTRALE
CANINE

Les épreuves du Brevet Mer ou Brevet Eau Douce

CUNSE

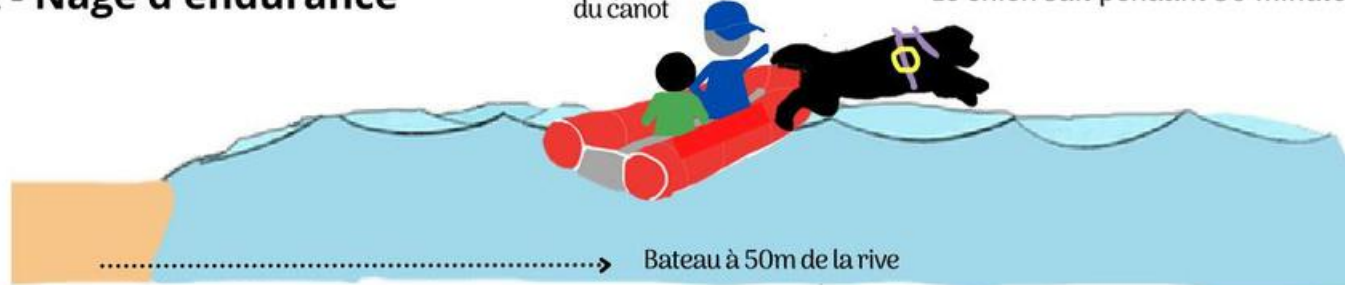


ACCESSIBLE AUX CHIENS AYANT OBTENU LE 3ÈME DEGRÉ AVEC EXCELLENT

A - Nage d'endurance

Départ
du canot

Le chien suit pendant 30 minutes



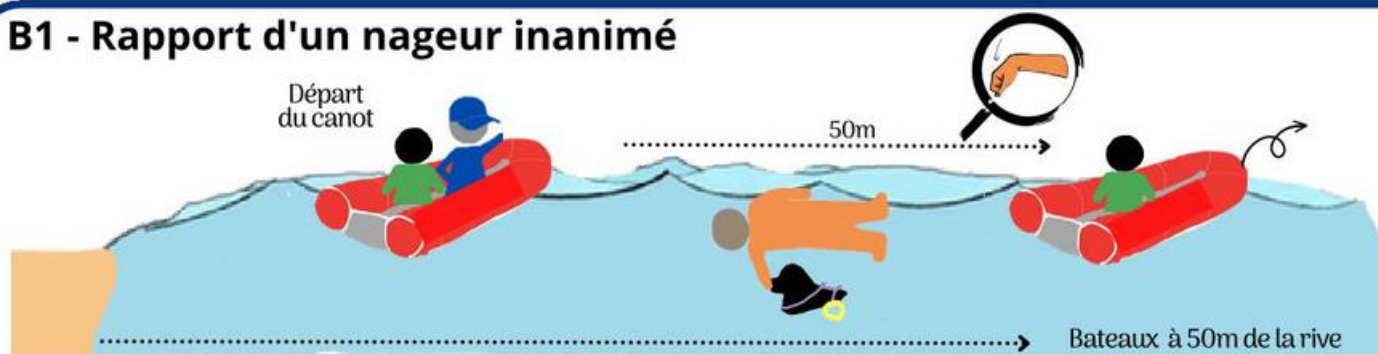
Bateau à 50m de la rive

B1 - Rapport d'un nageur inanimé

Départ
du canot

50m

Bateaux à 50m de la rive



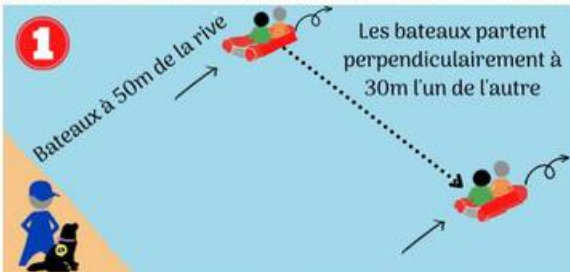
Bx - Epreuves de rapport, tirée au sort avant le début des épreuves

B2 - Rapport de deux nageurs en difficulté

1

Bateaux à 50m de la rive

Les bateaux partent
perpendiculairement à
30m l'un de l'autre



2

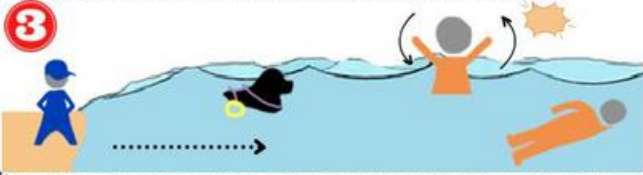
- Les 2 nageurs sont largués à 50m face à la rive.
- Les deux nageurs sont animés



Plongeurs à 30 m l'un de l'autre

3

- Le chien fait 5 mètres
- Le juge donne l'ordre à l'un des nageurs d'être inanimé



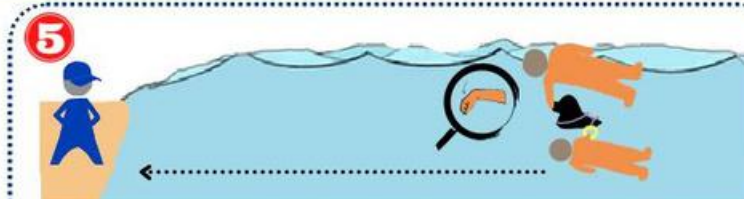
4

- Le chien va chercher le plongeur animé en 1er, puis l'inanimé



5

- Le chien doit ramener les plongeurs à la rive



Chaque exercice est noté sur 20 points, avec un total de 100 points.



CENTRALE
CANINE

Les épreuves du Brevet Mer ou Brevet Eau Douce

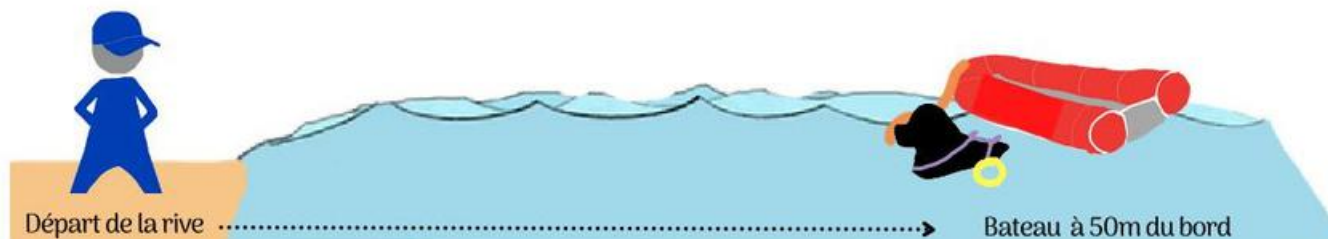
CUNSE



ACCESSIBLE AUX CHIENS AYANT OBTENU LE 3ÈME DEGRÉ AVEC EXCELLENT

Bx - Epreuves de rapport, tirée au sort avant le début des épreuves

B3 - Rapport d'un bateau à la dérive



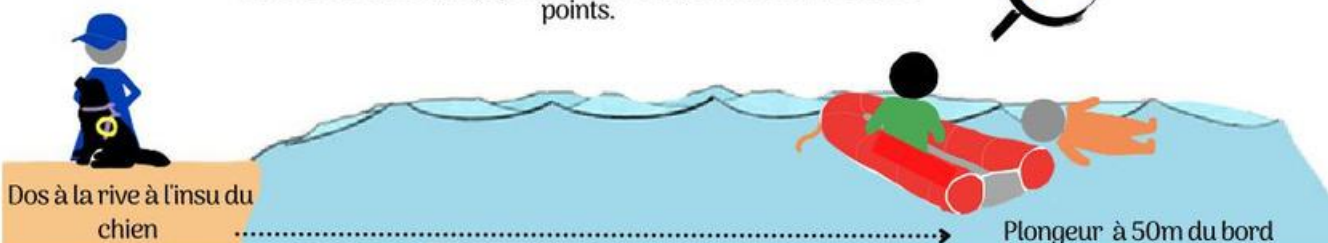
B4 - Rapport d'un noyé sur un matelas pneumatique

Le plongeur reste sur le dos, sur un matelas d'une épaisseur de 8 à 10 cm. Au-delà de cette épaisseur, le plongeur pourra se positionner sur le ventre



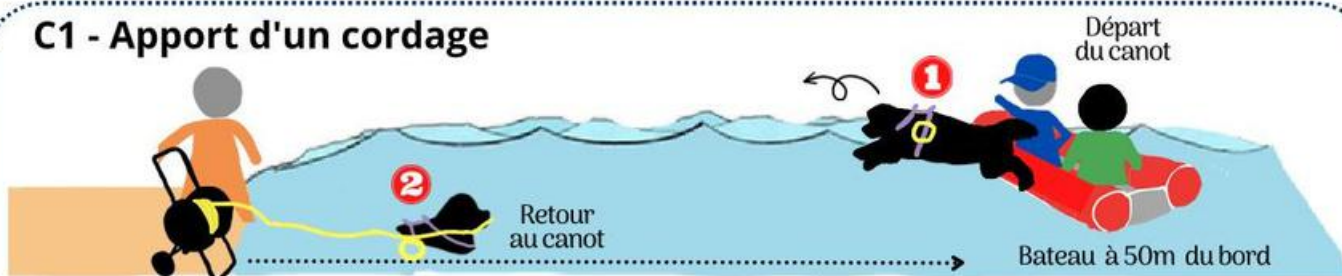
B5 - Rapport d'un plongeur inanimé à l'insu

Dans le cas où le chien se saisit du bout et relâche aussitôt, et sans traction du bateau, le juge appréciera la pénalité au niveau des points.



Cx - Epreuves d'apports, tirées au sort avant le début des épreuves

C1 - Apport d'un cordage



Chaque exercice est noté sur 20 points, avec un total de 100 points.



CENTRALE
CANINE

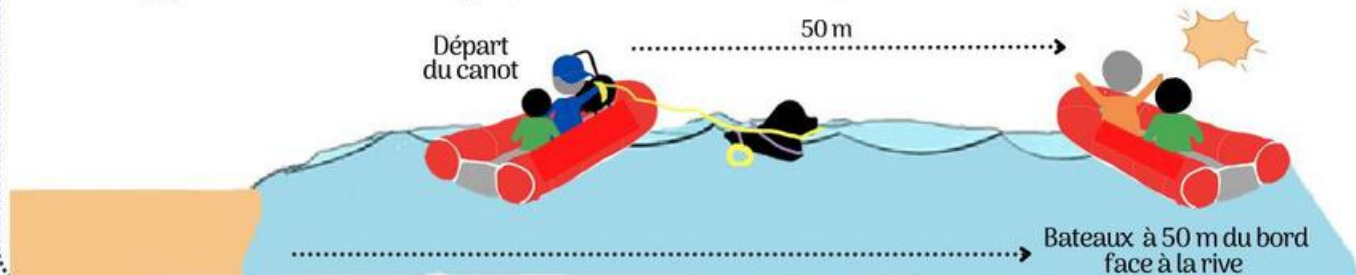
Les épreuves du Brevet Mer ou Brevet Eau Douce

ACCESSIBLE AUX CHIENS AYANT OBTENU LE 3ÈME DEGRÉ AVEC EXCELLENT

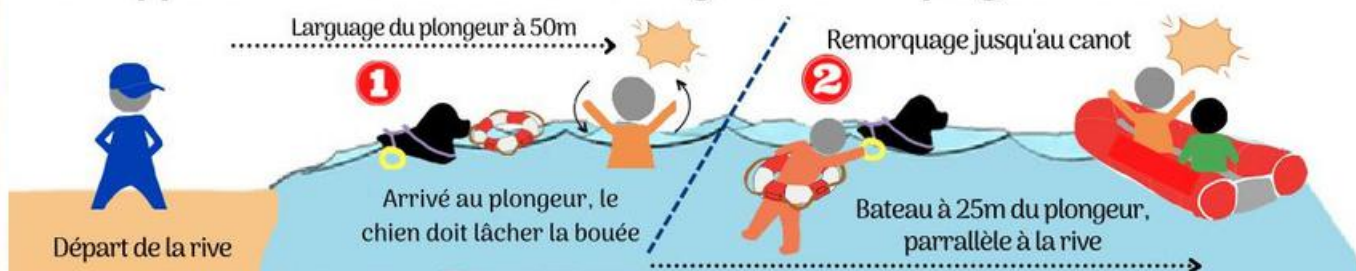
CUNSE



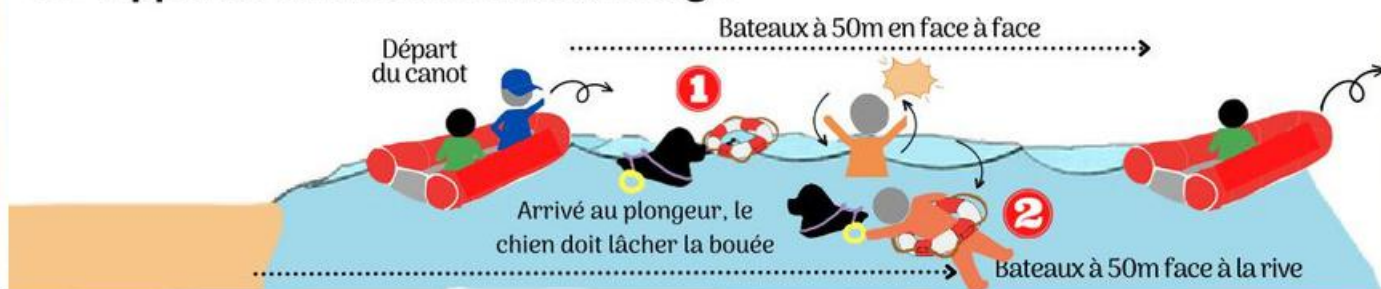
C2 - Apport d'un cordage (de canot à canot)



C3 - Apport d'une bouée de sauvetage et remorquage au bateau



C4 - Apport d'une bouée de sauvetage



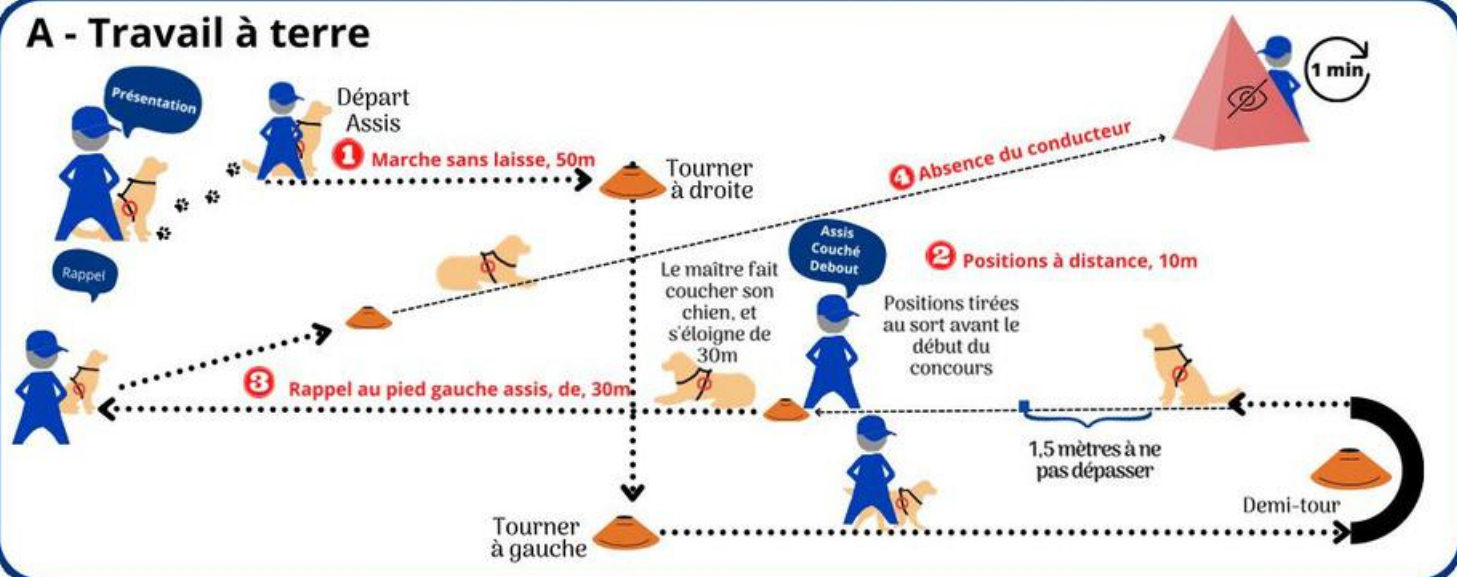
C5 - Apport de bateau



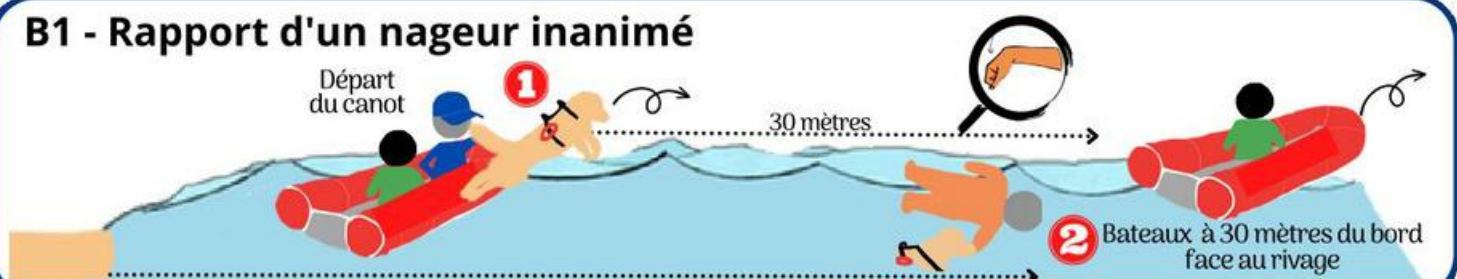
Dx - Epreuve tirée au sort parmi les épreuves Bx et Cx du programme qui n'ont pas déjà été tirées

Chaque exercice est noté sur 20 points, avec un total de 100 points.

A - Travail à terre

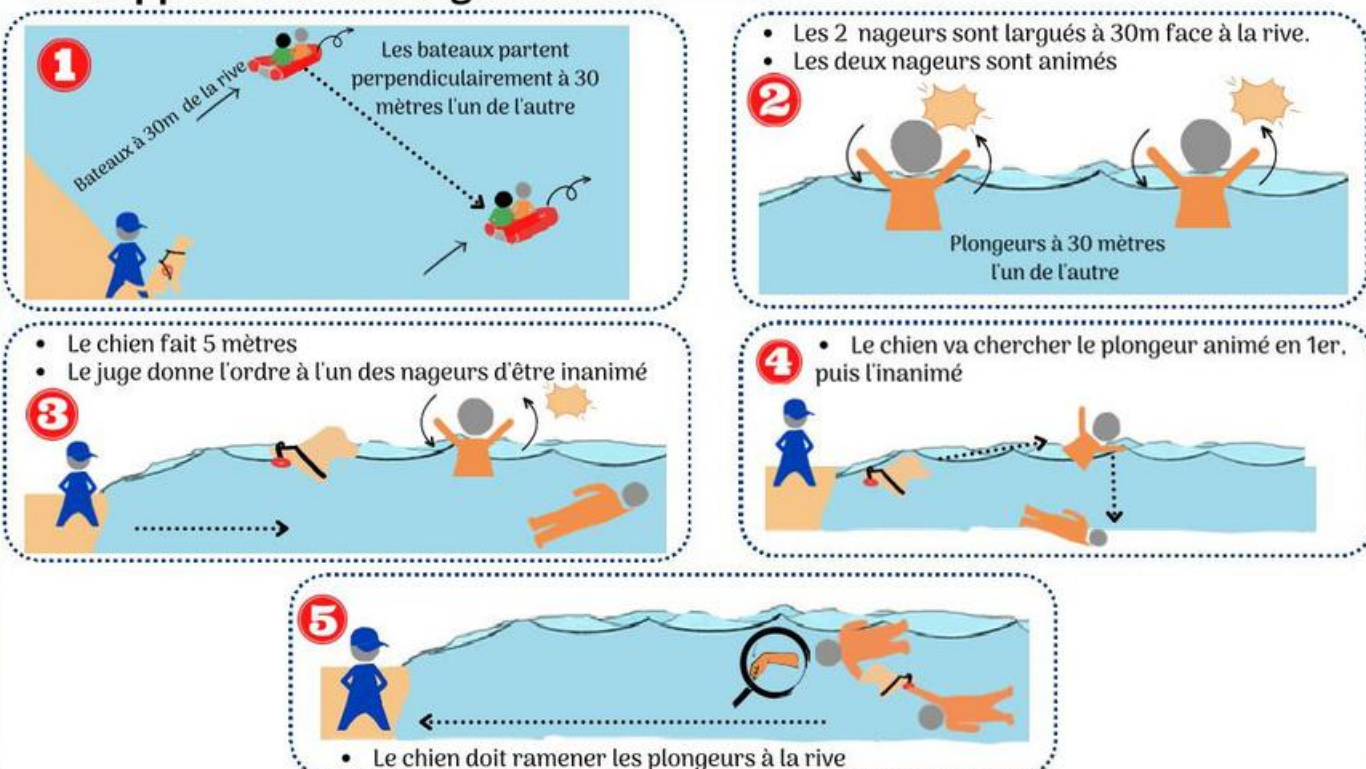


B1 - Rapport d'un nageur inanimé



Bx - Epreuves de rapport, tirées au sort avant le début des épreuves

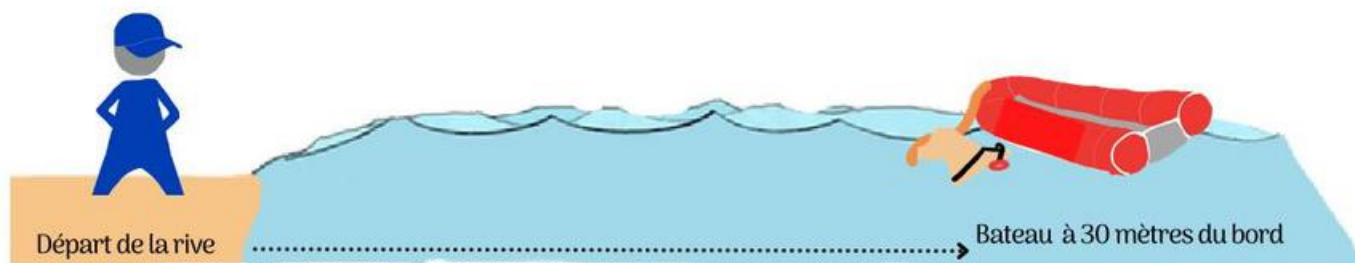
B2 - Rapport de deux nageurs en difficulté



Chaque exercice est noté sur 20 points, avec un total de 100 points.

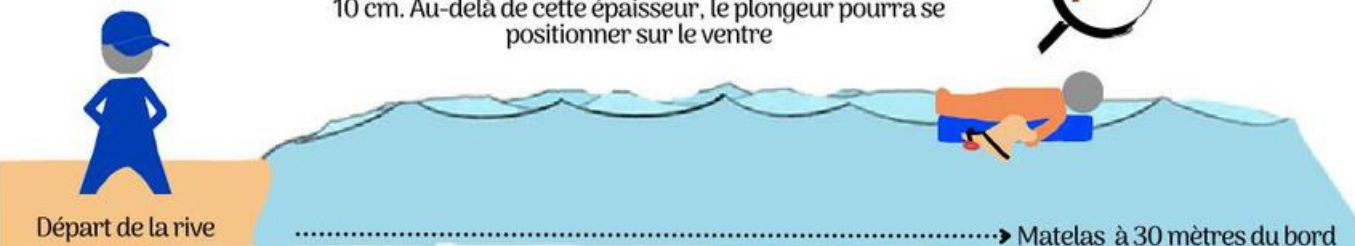
Bx - Epreuves de rapport, tirées au sort avant le début des épreuves

B3 - Rapport d'un bateau à la dérive



B4 - Rapport d'un noyé sur un matelas pneumatique

Le plongeur reste sur le dos, sur un matelas d'une épaisseur de 8 à 10 cm. Au-delà de cette épaisseur, le plongeur pourra se positionner sur le ventre



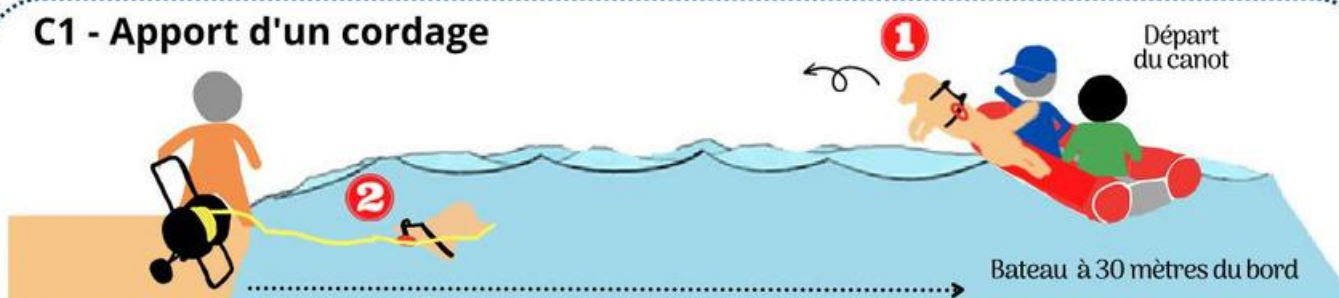
B5 - Rapport d'un plongeur inanimé à l'insu

Dans le cas où le chien se saisit du bout et relâche aussitôt, et sans traction du bateau, le juge appréciera la pénalité au niveau des points.



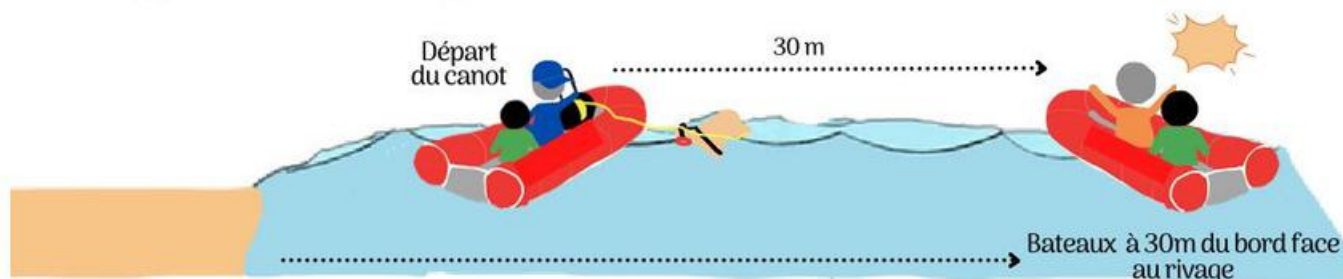
Cx - Epreuves d'apports, tirées au sort avant le début des épreuves

C1 - Apport d'un cordage

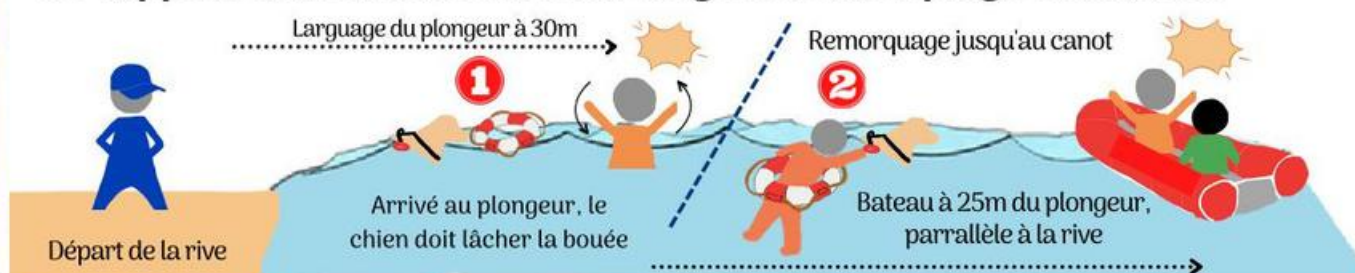


Chaque exercice est noté sur 20 points, avec un total de 100 points.

C2 - Apport d'un cordage (de canot à canot)



C3 - Apport d'une bouée de sauvetage et remorquage au bateau



C4 - Apport d'une bouée de sauvetage



C5 - Apport de bateau



Dx - Epreuve tirée au sort parmi les épreuves Bx et Cx du programme qui n'ont pas déjà été tirées

Chaque exercice est noté sur 20 points, avec un total de 100 points.

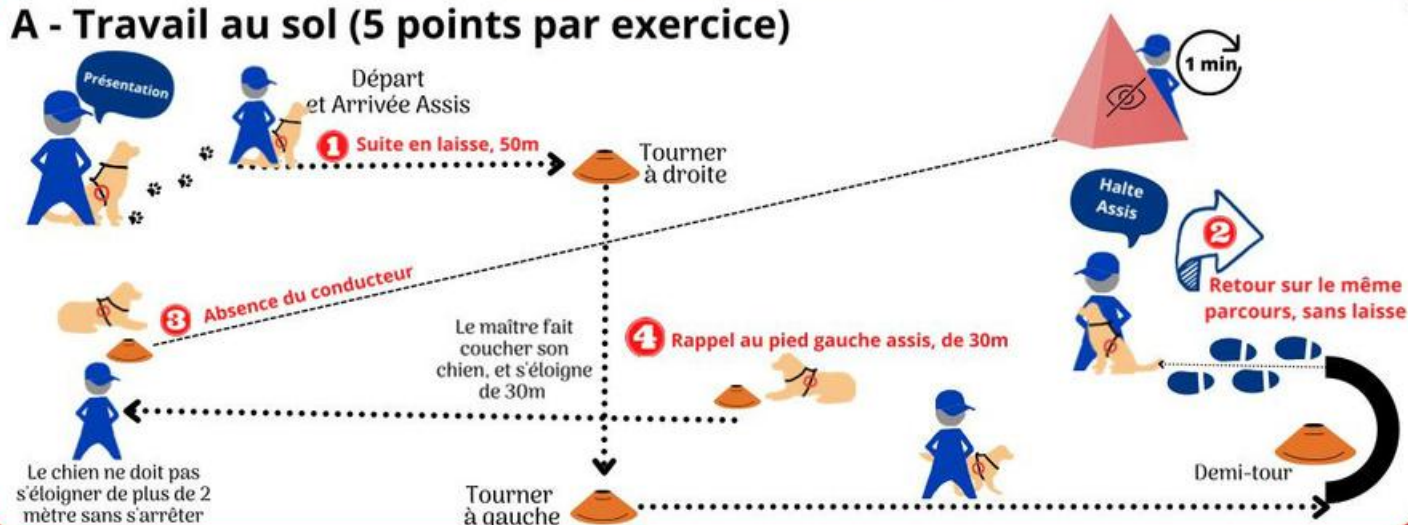


CENTRALE
CANINE

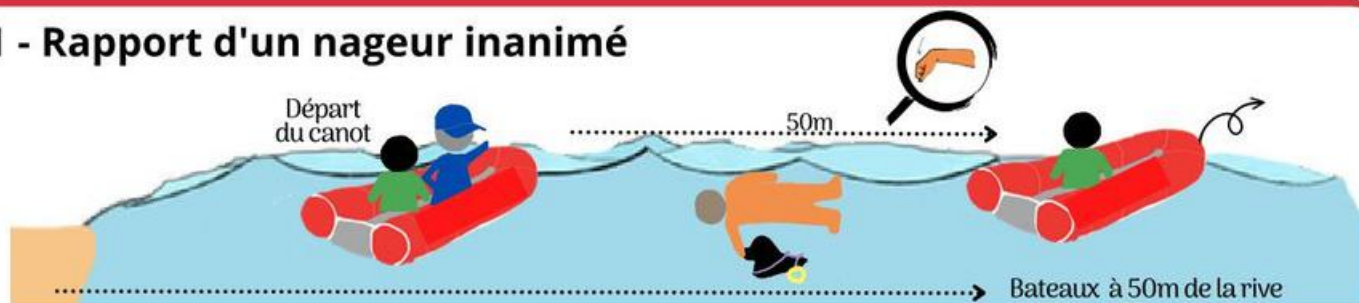
LES ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE EN MER ET EN EAU DOUCE



A - Travail au sol (5 points par exercice)

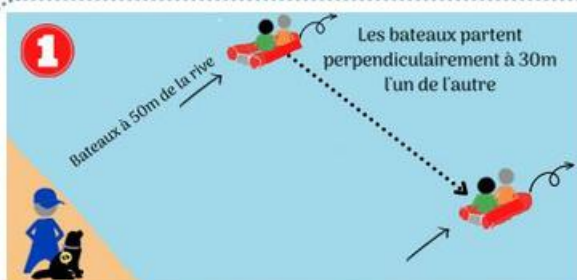


B1 - Rapport d'un nageur inanimé



B- Epreuves de rapport, tirée au sort avant le début des épreuves

B2 - Rapport de deux nageurs en difficulté



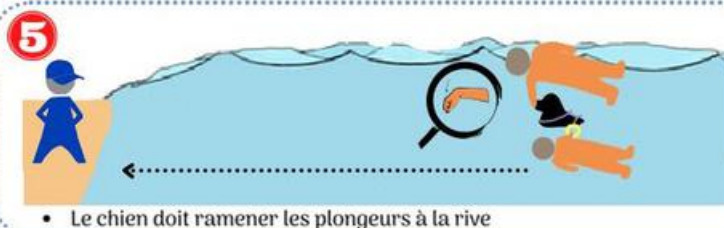
- Le chien fait 5 mètres
- Le juge donne l'ordre à l'un des nageurs d'être inanimé



- Les 2 nageurs sont largués à 50m face à la rive.
- Les deux nageurs sont animés

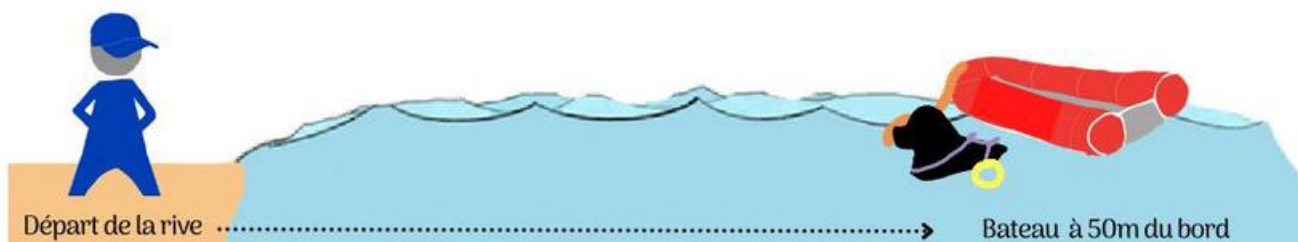


- 4**
- Le chien va chercher le plongeur animé en 1er, puis l'inanimé



Chaque exercice est noté sur 20 points, avec un total de 100 points.

B3 - Rapport d'un bateau à la dérive



B4 - Rapport d'un noyé sur un matelas pneumatique

Le plongeur reste sur le dos, sur un matelas d'une épaisseur de 8 à 10 cm. Au-delà de cette épaisseur, le plongeur pourra se positionner sur le ventre



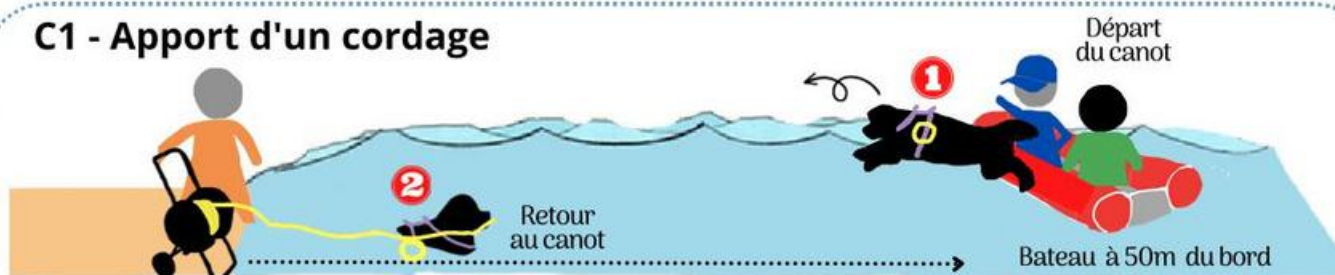
B5 - Rapport d'un plongeur inanimé à l'insu

Dans le cas où le chien se saisit du bout et relâche aussitôt, et sans traction du bateau, le juge appréciera la pénalité au niveau des points.



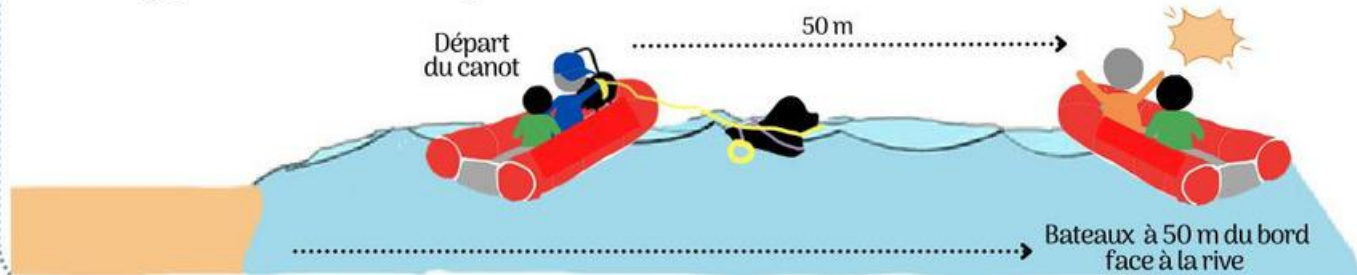
C - Epreuves d'apports, tirée au sort avant le début des épreuves

C1 - Apport d'un cordage

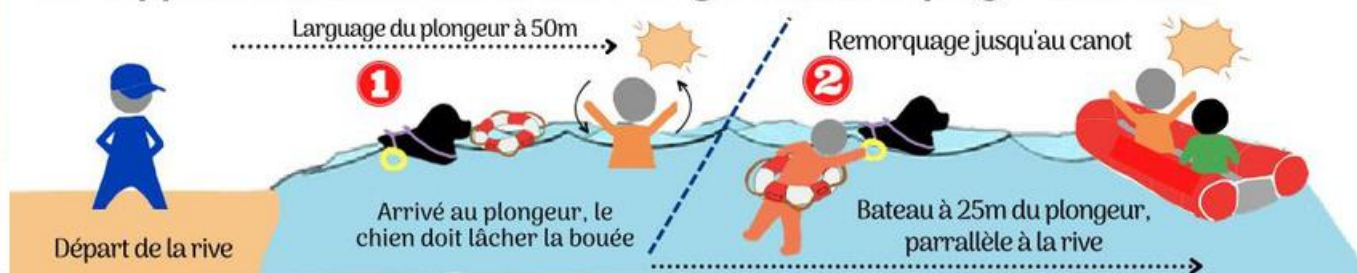


Chaque exercice est noté sur 20 points, avec un total de 100 points.

C2 - Apport d'un cordage (de canot à canot)



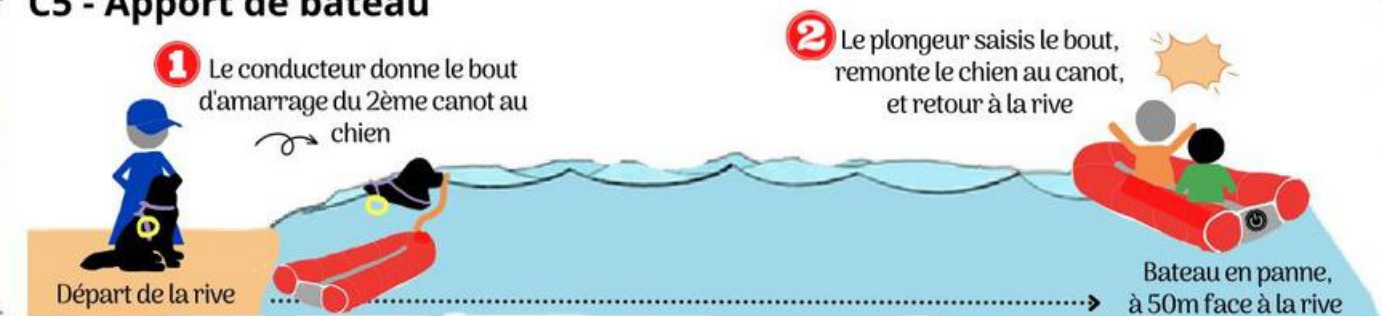
C3 - Apport d'une bouée de sauvetage et remorquage au bateau



C4 - Apport d'une bouée de sauvetage



C5 - Apport de bateau



**D - Epreuve tirée au sort parmi les épreuves B et C du programme
qui n'ont pas déjà été tirées**

Chaque exercice est noté sur 20 points, avec un total de 100 points.

CUNSE



www.cunse.fr

REGLEMENT NATIONAL DES EPREUVES POUR LES CHIENS DE SAUVETAGE A L'EAU

Règlement applicable au 1^{er} janvier 2026



**CENTRALE
CANINE**

SOMMAIRE

1- INTRODUCTION

2- RÈGLEMENTATION

2.1. Admission

2.2. Déroulement des épreuves

2.2.1. Plan d'eau

2.2.2. Ordre de passage

2.2.3. Carnet de travail

2.2.4. Discipline

2.2.5. Juges

2.2.6. Présentation

2.2.7. Contrôle physique

2.2.8. Sécurité

2.2.9. Secrétariat et Secrétaire

2.2.10. Commissaire de ring et commissaire de plage

2.2.11. Jeunes conducteurs (formulaires en annexe)

2.3. Catalogue

2.4. Notation – Qualificatif

2.5. Résultats

2.6. Réclamations

3- ORGANISATION

3.1. Responsables - Organisateurs

3.2. Aires de travail et de départ - Balisage du plan d'eau

3.3. Equipement

3.4. Matériel nécessaire pour les concours

4- DESCRIPTION ET REGLEMENT DES EPREUVES

4.1. Premier degré

4.2. Deuxième degré

4.3. Troisième degré

4.4. Brevet de sauvetage en mer

4.5. Sélectif championnat de France

1- INTRODUCTION

Cette discipline est ouverte aux races retenues :

Les CHIENS DE BERGER 1er groupe : Podhale ou Berger de Tatra, Berger Blanc Suisse, Berger allemand, le Beauceron, Berger Australien.

Les MOLOSSOÏDES 2ème groupe : Terre-Neuve, Landseer, Leonberg, Terrier noir Russe, Bouvier Bernois, Bouvier de L'Entlebuch, Bouvier d'Appenzell, Grand Bouvier, Saint Bernard, Hovawart, Cane corso

Les chiens courants, les chiens de recherche au sang et les races apparentées du 6^{ème} groupe : Chien de loutre Otterhound.

Les RETRIEVERS du 8ème groupe : Labradors, Golden, Flat-Coated, Nova-Scotia, Curly-Coated, Chesapeake

Les CHIENS D'EAU du 8ème groupe : Chien d'eau Portugais, Chien d'eau Espagnol, Chien d'eau Frison, Chien d'eau Irlandais, Chien d'eau Romagnol, Chien d'eau Américain, Chien d'eau Français-Barbet.

Les CHIENS d'agrément et de COMPAGNIE du 9ème groupe : Grand caniche.

Pour qu'une nouvelle race soit admise à la discipline, il faut que la C.U.N.S.E donne son accord sur demande du club de race, la décision définitive appartenant à la SCC sur proposition de la C.U.N.S.E.

☛ *Concerne les races spécifiques : Avenant au dernier PV en date du 25 février 2023*

La CUNSE se réserve le droit de suspendre une race du règlement si celle-ci ne pratique plus la discipline sur 3 années consécutives. Le club de race aura la possibilité de renouveler sa demande auprès de la CUNSE.

Le concept de sauvetage à l'eau avec des chiens doit être compris comme le travail d'un couple indissociable "Maître/Chien", comme pour le travail de chiens d'avalanche et de catastrophe. Dans la mesure où cette discipline sportive met en évidence les capacités d'initiatives, intellectuelles et physiques du chien, elle contribue à la sélection des races. Nos concours ne doivent pas être orientés vers du sauvetage réel.

Le Chien doit être considéré comme un auxiliaire dont les capacités, l'instinct et le dévouement aident son maître : L'HOMME.

Le chien doit démontrer son enthousiasme et doit réaliser les exercices de son plein gré.

La discipline est basée sur les points suivants :

- ☛ L'instinct à l'eau du chien
- ☛ Un travail d'obéissance et d'assouplissement à terre
- ☛ Un travail d'endurance à la nage
- ☛ L'exécution d'exercices divers et précis de sauvetage

La progression dans la réalisation des différents exercices de sauvetage se fera en 5 phases qu'il faut considérer comme une formation complète du chien : 1er, 2ème, et 3ème degré, le sélectif et le brevet mer. A la fin de sa formation, le chien aura acquis toutes les compétences pour exécuter les exercices du règlement et sera considéré comme un sportif de haut niveau.

Un championnat de France en mer ou un championnat de France en eau douce seront organisés chaque année.

IMPORTANT :

Nous insistons sur le fait qu'un entraînement à l'eau du chien, pratiqué très sérieusement, mais progressivement, est indispensable. Le chien se présentant aux épreuves doit posséder : Musculature, Souffle et Résistance.

Pour les épreuves de Brevet de Sauvetage en Mer et de Brevet de Sauvetage en Eau Douce, et en particulier pour l'exercice de natation, cet entraînement doit être fréquent et nécessite en général plusieurs mois de travail.

Le Règlement ci-après a été mis au point d'après l'observation du travail déjà effectué depuis plusieurs années.

2- RÈGLEMENTATION

La Commission d'Utilisation Nationale de Sauvetage à l'Eau est maîtresse de la discipline. Elle est seule habilitée à autoriser l'organisation des manifestations durant lesquelles se dérouleront les différentes épreuves du 1er Degré aux Brevets de Sauvetage en Mer et en Eau Douce, un Championnat en mer ou eau douce

2.1. Admission

Les concours sont ouverts aux chiens inscrits au Livre des Origines de la SOCIETE CENTRALE CANINE ou un pays membre de la FCI seront admis à se présenter aux épreuves de sauvetage à l'eau.

Les chiens non-inscrits à un LO dont le caractère morphologique correspond aux chiens autorisés au Travail A l'eau (si nécessité attestation du vétérinaire) sont admis à participer aux concours de travail à l'eau mais ne peuvent être sélectionnés pour le Championnat de France. Ils ont un carnet de suivi.

Cependant, toute nouvelle admission de chien NON LOF devra obligatoirement être demandée auprès de la CUNSE, qui validera l'accès du chien dans la discipline. Un seul chien non lof est autorisé par ce même propriétaire. Ce qui signifie que l'acquisition d'un 2ème chien par ce propriétaire sera obligatoirement inscrit au LOF.

Un carnet de travail sera délivré sur demande par la SOCIETE CENTRALE CANINE ou un pays membre de la FCI. Ils devront être titulaires d'une licence délivrée par la SCC.

Pour les licences étrangères, les demandes seront traitées par les clubs auxquels chaque propriétaire ou conducteur devra être affilié. Le juge pourra vérifier l'identification des chiens.

- ✿ Le 1er Degré sera accessible à partir de 12 mois
- ✿ Le 2ème Degré sera accessible à partir de 15 mois
- ✿ Le 3ème Degré sera accessible à partir de 18 mois
- ✿ Le sélectif sera accessible à partir de 24 mois
- ✿ Le Brevet de Sauvetage en Mer à partir de 24 mois

Le chien devra impérativement être présenté et obtenir chaque degré successivement, avant d'accéder au Sélectif et au Brevet de Sauvetage en Mer (deux épreuves ne pouvant pas être passées lors d'un même concours ou d'un même week-end). Chaque niveau acquis ne permet plus de retour au niveau inférieur. Il est également précisé que lorsqu'un chien aura commencé (obtenu ou pas) les sélectifs ou le brevet mer ou brevet d'eau douce, il ne pourra plus revenir au 3ème degré.

Les sélectifs restent accessibles aux chiens ayant tenté le brevet mer et brevet d'eau douce.

L'ensemble des épreuves sera obligatoirement jugé par au moins deux Juges différents.

A partir du 2^{ème} degré, la mention EXCELLENT sera exigée pour accéder au 3^{ème} degré

A partir du 3ème degré, la mention EXCELLENT sera exigée pour accéder au Brevet de Sauvetage en Mer ou au Brevet d'Eau Douce ainsi qu'au Sélectif.

Les engagements devront être accompagnés impérativement :

- ✿ Des droits d'inscription
- ✿ D'une photocopie du certificat de vaccination antirabique si les chiens viennent d'un département infesté, ou reconnu indemne depuis moins d'un an, ou de l'étranger.
- ✿ Ils devront être contresignés par le président du club de sauvetage à l'eau où s'entraîne le chien, ou le président de la société canine territoriale, ou le président du club de race. Cette signature sera précédée du tampon du club ou de la société canine territoriale.

Toute inscription incomplète ou arrivant après la clôture des engagements sera refusée.

Les chiennes en chaleurs seront admises en fin de journée. En attendant leur passage leurs conducteurs sont priés de tenir la chienne à l'écart des épreuves.

2.2. Déroulement des épreuves

2.2.1. Plan d'eau

Les épreuves des 1er, 2ème et 3ème degrés et Sélectifs pourront être passées en Mer, en Rivière, sur des Lacs.

Les épreuves du Brevet de Sauvetage ne pourront être passées qu'en MER et les épreuves du Brevet de Sauvetage en eau douce n'auront lieu qu'en lac ou rivière.

Le juge se réserve le droit d'annuler les épreuves :

- ✿ En Mer, en cas de conditions météorologiques ou de pollution qui pourraient être préjudiciables au déroulement des épreuves et à la sécurité.
- ✿ En Rivière, en cas de courants trop violents ou de pollution.

Dans une telle éventualité, les frais d'organisation ayant été engagés, aucun remboursement des droits d'inscription ne pourra être demandé.

2.2.2. Ordre de passage

Avant chaque épreuve, il sera procédé en présence des concurrents à un tirage au sort, fixant l'ordre de passage des chiens dans ce degré. L'ordre du catalogue sera éventuellement retenu sur accord de l'ensemble des concurrents (à l'exclusion des Championnats).

2.2.3. Carnet de travail

Les carnets de travail seront remis obligatoirement au secrétariat de la manifestation, à l'arrivée des concurrents sur le lieu des épreuves. Le concurrent devra donner l'option qui l'aura choisi dans son degré.

L'organisation vérifiera que le chien est bien autorisé à participer à l'épreuve où il est inscrit.



2.2.4. Discipline et CSAU

Seul le chien se présentant aux épreuves se trouvera sur l'aire de travail et de départ, accompagné de son conducteur. Les autres chiens seront tenus en laisse en dehors de cette aire. **Le CSAU** est obligatoire depuis le 1er janvier 2024 pour tous nouveaux licenciés dans la discipline. Seront dispensés les chiens ayant déjà obtenu leur premier degré et plus avant la date du 1^{er} janvier 2024.

Pour le travail au sol, le chien sera présenté avec son harnais (plan en annexe), un collier non étrangleur ainsi qu'une laisse et sans contrainte, sauf pour le Brevet de Sauvetage en mer et le Brevet de Sauvetage en eau douce (collier et laisse remis au commissaire de plage au début de l'épreuve).

Pour la minute couchée, il faut respecter impérativement les distances réglementaires, personne ne doit aller perturber le chien pendant son exercice.

Le suivi sera réalisé individuellement : un seul chien par bateau

Le pilote devra maintenir une distance **approximative** de 2 mètres entre le canot et le chien, en fonction de ce qui est possible de faire lors de courants forts et de perturbations climatiques importantes.



Le Chien

Pour tous les niveaux, un chien qui fait ses besoins recevra **la note zéro et sera non classé**, mais pourra poursuivre les autres épreuves.

Pour les niveaux 1^{er} et 2^{ème} degrés, un chien qui quitte le parcours d'obéissance **recevra 5 points de pénalité** sur sa note au sol ; pour tous les autres niveaux, il recevra **la note zéro et sera non classé**, mais pourra poursuivre les autres épreuves.

Les chiennes en chaleurs peuvent participer mais passeront en fin de concours.

Les chiens atteints d'une maladie contagieuse ou infectieuse ne peuvent concourir.

Le chien qui montre les dents, le chien qui mord, le chien qui prend trop fort et qui blesse un plongeur au cours d'un exercice, sera immédiatement exclus du concours.

Le chien ne doit pas s'affoler ni montrer des signes de fatigue excessive. Le juge devra interrompre l'épreuve si le chien montre des difficultés pendant les épreuves, des signes de fatigue excessive.



Le conducteur

Le conducteur agressif verbalement et physiquement sera immédiatement exclu du concours.

Le conducteur **ne doit pas donner de récompense ou utiliser d'artifices pendant toute l'épreuve de travail**. Il est considéré comme artifice tout objet pour attirer le chien, exemple balle, manchon, jeu, etc. Le non-respect de ces règles sera considéré comme une tricherie et sanctionné par le juge. Cette sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du concurrent du concours et sera sans appel.

Qu'ils soient dans l'évolution du travail au sol ou dans l'accomplissement des exercices à l'eau, les commandements à répétition, la position permanente d'un geste pour marquer un ordre, **toutes ces attitudes sont considérées comme des doubles commandements par le juge et il en sera tenu compte dans la notation de l'épreuve.**

Les concurrents devront respecter le présent règlement et les directives qui leur seront données. Ils pourront être exclus s'ils ne les appliquent pas.

Dans le cas du non-respect de ces règles, un compte rendu des faits sera transmis à la CUNSE par le club organisateur dans la semaine qui suit l'évènement. Le juge officiant à ce concours transmettra un rapport à la CUNSE.

2.2.5 Juges



Les épreuves des 1er, 2ème, 3ème degrés, Sélectifs, du Brevet de Sauvetage en Mer, Brevet en Eau Douce et du Championnat seront départagées par un juge de sauvetage à l'eau, agréé par la SOCIETE CENTRALE CANINE et désigné par la C.U.N.S.E.



Le nombre de chiens par juge et par jour est limité à un maximum de 25, en tenant compte des différents niveaux enregistrés. **Ce nombre pourra être réduit afin de garantir une organisation optimale.**

Dans le cadre des passages du Brevet de Sauvetage en Eau Douce, ceux-ci ne pourront avoir lieu que si le plan d'eau permet de réaliser deux suivis simultanément, soit un chien par bateau.

Sinon, le club sera limité à l'organisation des 1, 2, 3 degrés et de sélectifs uniquement.

Le déroulement des épreuves nécessitera la présence de :

- ✿ Une ou plusieurs personnes simulant les "noyés", désignée(s) par la section organisatrice. **Ces personnes ne devront être ni de la famille, ni de l'entourage proche du chien présenté à l'épreuve.** Elles seront choisies dans la liste des plongeurs titulaires d'un carnet SCC avec visa annuel de la CUNSE. Elles se tiendront à la disposition du juge qui leur indiquera, au fur et à mesure des épreuves leurs tâches respectives.
- ✿ Un ou plusieurs pilotes de canots expérimenté(s) en matière de navigation, désigné(s) par le club organisateur de la manifestation.

2.2.6. Présentation

- ✿ Au début de l'épreuve le concurrent se présentera et présentera son chien dans la position assise et en laisse pour le 1er et 2ème degrés, en position assise et sans laisse pour toutes les autres épreuves, 3ème degré, sélectifs et championnats de France.
- ✿ Au retour du chien sur un rappel au pied, le chien peut soit, arriver directement à gauche de son conducteur et effectuer un demi-tour et se mettre en position assise à main gauche dans le sens de la marche, soit effectuer un tour autour de son conducteur avant de se positionner assis à main gauche dans le sens de la marche.

2.2.7. Contrôle physique

- ✿ Les chiens soumis aux épreuves de "Sauvetage à l'eau" effectueront les exercices sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou de leur conducteur. Le juge et (ou) le vétérinaire pourront interrompre l'exercice, à tout moment, si un chien montre des signes de fatigue excessive ou perd son calme, dans l'accomplissement de son travail.

- ✿ CF. PV en date du 2023/02/25 : A partir du 1er avril 2024, le conducteur Présentera une attestation médicale délivrée lors de la visite annuelle chez son vétérinaire attestant :
 - La bonne condition physique du chien

2.2.8. Sécurité

- ✿ Toute personne embarquant sur un canot devra se conformer aux règles de sécurité prévues par la législation en vigueur et aux instructions données par le pilote et par le juge.
- ✿ Toute personne habillée d'un shorty embarquant sur un canot devra être équipée d'un gilet de sauvetage homologué .
- ✿ Tous les bateaux embarquant des chiens devront être équipés d'une protection type moquette sur leurs boudins afin de couvrir les échelles de remontée à bord.

✿ Faisant partie de l'avenant de ce présent règlement CF. PV du 2023/02/25 : Sécurité obligatoire dans le bateau pour notre discipline

✿ Une gaffe dans le bateau

✿ Une longe de 10 mètres accrochée au bateau à une extrémité, et présence d'un mousqueton à l'autre bout, permettant au plongeur l'attache au harnais en cas de défaillance du chien.

✿ Dans chaque bateau, chaque pilote devra être accompagné d'un plongeur

✿ D'une protection d'hélice non obligatoire mais fortement conseillée.

2.2.9. Secrétariat et Secrétaire

- ✿ Un secrétariat sera installé pour toutes les manifestations sous un endroit abrité : salle, barnum. Les concurrents y déposeront leurs carnets de travail avant le début de la manifestation. Les feuilles de pointages seront déposées par le commissaire et les carnets de travail seront mis à jour ainsi que les rapports de concours. L'attestation médicale du chien, et la licence seront insérées dans le carnet de travail.

- ✿ Le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation (CSAU), sera justifié par la présentation de la carte ou la mention sur le carnet de travail ou de suivi pour tous les chiens débutants (Année de référence 2024).

✿ Un ou une secrétaire sera nommé(e) par le club organisateur afin de prendre les commentaires et les points attribués par le juge sur les feuilles de notation.

2.2.10. Commissaire de ring et commissaire de plage

- ✿ Il sera chargé de donner toutes les directives aux concurrents suivant les ordres reçus du juge.
- ✿ Il devra faire régner l'ordre sur l'aire de départ et de travail, vérifiera tatouage/puce électronique et équipement des chiens.
- ✿ Accueillera les chiens au sortir de l'eau, à la fin des exercices, durant lesquels le conducteur se trouve sur le bateau.
- ✿ S'assurera que le matériel est bien disponible et prêt.

2.2.11. Jeunes conducteurs (formulaires sur le site SCC Cunse)

- ✿ Concernant les mineurs, il n'y a pas de restriction à la pratique de notre discipline.
- ✿ La responsabilité du président est toujours mise en cause mais peut-être minimisée par un apport dans le règlement intérieur qui précise les droits et obligations des parents d'un mineur inscrit dans l'association.

- ✿ Une assurance qui prend en compte les mineurs et les risques liés à la pratique de notre discipline.
- ✿ Une autorisation des parents qui dégage la responsabilité du président et de l'association.
- ✿ Une autorisation des parents qui autorise son enfant à la pratique de la discipline en concours.
- ✿ Une attestation médicale de la pratique de la natation.
- ✿ Le mineur doit avoir passé le "TEST ANTI-PANIQUE" dispensé par des professionnels du sauvetage.
- ✿ Le risque zéro n'existe pas dans notre discipline, nos entraînements sont dispensés toute l'année dans un milieu parfois hostile et au combien difficile. Les concours sont organisés dans les mêmes conditions et personne n'est à l'abri d'une mer un peu formée ou d'un courant un peu fort. Malgré toutes les précautions et le respect des règles liés aux risques et dangers des éléments, nous devons protéger les personnes qui embarquent sur un bateau et respecter les règles de bon sens, particulièrement pour les plus vulnérables.
- ✿ La CUNSE donne l'autorisation d'un concours mais ne peut être responsable de son déroulement.
- ✿ Le président du club doit mettre tout en œuvre pour que ses entraînements et ses concours se déroulent dans les meilleures conditions, mais ne peut être responsable d'une avarie, d'une erreur de pilotage....

2.3. Catalogue

- ✿ Il sera établi par les organisateurs et comportera tous les renseignements concernant les chiens inscrits aux épreuves : nom, affixe, n° LOF, identification, n° carnet de travail, n° de licence, date de naissance, nom des parents, producteur, propriétaire (nom, prénom, adresse et N° de téléphone).
- ✿ Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITE lors de toute manifestation canine. Dans chaque concours de travail à l'eau, un référent sera désigné et son identité devra figurer sur le catalogue. Sur le terrain, le référent sera identifié par un insigne distinctif de cette fonction.
- ✿ Un catalogue en format papier ou de façon dématérialisé (Transmis par e-mail) il sera disponible pour chaque participant lors de la remise du carnet de travail.

2.4. Notation – Qualificatif

Les épreuves des 1er, 2ème, 3ème degrés, Sélectifs, Brevet de Sauvetage en Mer, Brevet d'Eau Douce et Championnat de France, seront notées selon la répartition des points mentionnée dans la description, ci-dessous, des épreuves.

Pour être classé, le chien devra obtenir le qualificatif excellent ou très bon, **ne pas avoir eu de zéro** et être dans les 4 premiers.

Pour l'obtention du 1er, 2ème, 3ème degré et Sélectifs, le chien devra avoir obtenu au moins 50 % des points, 75 % pour le Brevet Mer et d'Eau Douce.

Les qualificatifs obtenus seront les suivants :

- ✿ EXCELLENT (EXC) : au moins 75 % des points
- ✿ TRÈS BON (TB) : au moins 60 % des points
- ✿ BON (B) : au moins 50 % des points
- ✿ INSUFFISANT (INS) : moins de 50 % des points, moins de 75% au Brevet Mer
- ✿ NON CLASSE (NC) : échec à un exercice. (Le chien ne peut pas obtenir son degré)

- ✳ ABANDON : chien arrêté par le juge ou le conducteur
- ✳ Champions de France, meilleur chien du jour

Le juge pourra décerner à un concurrent un CACT (Certificat d'Aptitude au Championnat de Travail) au 1er et RCACT (Réserve CACT) au 2ème, pour les épreuves du 3ème degré, du Brevet Mer et Brevet d'eau Douce pour un chien ayant totalisé au minimum 80 points, ainsi qu'au Championnat de France pour un chien ayant totalisé au minimum 75% des points.

Deux RCACT attribués lors des Championnats de France au même concurrent donnent le titre de champion de France, sans limite de temps.

Cette distinction n'est pas systématique et/ou obligatoire. Son attribution reste à l'appréciation du juge et est sans appel.

2.5. Résultats et Remise des carnets lors des concours

A l'issue des épreuves les résultats seront proclamés. Ils seront inscrits sur les carnets de travail. Ces carnets seront alors remis à leurs conducteurs. L'organisateur imprimera ou dématérialisera sur le lieu du concours, un rapport de concours selon le modèle défini par la S.C.C. Ce rapport, visé par le juge, sera adressé à la CUNSE sous quinzaine accompagné de la redevance de 1,50€ par chien inscrit au concours. L'organisateur dispose de 7 jours pour saisir et publier les résultats de son concours sur le site internet de gestion des manifestations de la SCC.



En ce qui concerne les degrés 1, 2 et 3, la remise des carnets s'effectuera sans classement. Le choix de récompenser les différentes catégories relèvera du volontariat des clubs.

2.6. Réclamations

Toute réclamation devra être faite dans l'heure qui suit l'évènement. Elle sera formulée par écrit et adressée au responsable de la manifestation accompagnée de la somme de 135 € fixée par la SCC. Cette somme restera acquise aux organisateurs si la réclamation n'est pas reconnue fondée. C'est le club organisateur qui instruira en premier la réclamation. Ensuite, cette réclamation sera transmise à la C.U.N.S.E. qui en délibérera et la transmettra, en dernier recours, à la Commission des litiges de la SCC.

3- ORGANISATION

3.1. Responsables - Organismes

La C.U.N.S.E. supervisera chaque année, avec l'aide des sociétés canines territoriales, un certain nombre de manifestations organisées par les clubs de travail réparties sur les différentes côtes et plans d'eau de France.

Le calendrier de ces épreuves sera publié sur le site internet de la S.C.C. en début d'année. L'autorisation de déroulement de la manifestation sera demandée par les organisateurs à la C.U.N.S.E, à la société canine territoriale concernée et aux services vétérinaires de la Préfecture.

3.2. Aires de travail et de départ - Balisage du plan d'eau

L'aire de travail au sol, et de départ des chiens, sera délimitée (si possible) en bordure du plan d'eau : ses dimensions seront d'environ 20m de large x 50m de long.

Balisage des plans d'eau (eaux douce et mer) :

- Les bouées des 200, 300 et 400 mètres ne sont plus utiles
- Les bouées des 30 et 50 mètres ne sont pas obligatoires mais fortement préconisées.

3.3. Équipement

Les chiens présentés aux épreuves de sauvetage à l'eau devront obligatoirement être équipés d'un harnais conforme aux recommandations de la C.U.N.S.E. (Liste du matériel en annexe). Les équipements d'aide à la flottabilité ne sont pas autorisés en concours. L'accès au concours doit être validé par le président de club qui doit s'assurer d'un entraînement régulier et adapté aux épreuves présentées.

Les plongeurs qualifiés nationaux ou régionaux seront obligatoirement revêtus d'une tenue spécifique de plongée et devront être choisis dans la liste publiée par la CUNSE.

Tous les exercices nécessiteront l'utilisation d'un ou deux canots à moteur avec armement de sécurité. Le matériel désigné, ci-dessous, devra nécessairement se trouver sur place le jour du passage des épreuves de sauvetage à l'eau.

3.4. Matériel nécessaire pour les concours

- ✳ Deux canots à moteur avec l'armement de sécurité obligatoire (gilets, écope, ancre, etc.)
- ✳ 2 bouées de balisage, 30 et 50 m
- ✳ Des apportables flottants
- ✳ Un mannequin pesant environ 20 kg, réalisé de telle manière qu'il puisse flotter sur l'eau dans une position horizontale (plan en annexe)
- ✳ Un gilet de sauvetage de taille adulte
- ✳ Une planche à voile, sans son gréement ou un paddle sans dérive. Précision: le plongeur doit pouvoir se tenir sur la planche, laquelle doit garder une position horizontale (La planche à voile doit pouvoir supporter le poids du plongeur sans couler même partiellement)
- ✳ Une bouée couronne homologuée
- ✳ Un matelas pneumatique ou paddle sans dérive (un deuxième matelas en cas de crevaison est fortement recommandé)
- ✳ Un cordage flottant de diamètre égal ou supérieur à 10 mm et égal ou inférieur à 20 mm et de 50 m de longueur minimum

4- DESCRIPTION ET RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

Pour les degrés et les sélectifs il faut :

- ✳ Un juge de sauvetage à l'eau
- ✳ Un commissaire de plage et de ring
- ✳ Deux plongeurs
- ✳ Deux pilotes de canot

NB : pour toutes les épreuves, le conducteur a le droit d'accompagner son chien, jusqu'à ce que ce dernier n'ait plus ou presque plus pied dans la limite du raisonnable et fixé par le juge. (Surtout pour les chiens de grandes tailles)



Rappel : Le CSAU est obligatoire depuis le 1er janvier 2024 pour tous nouveaux licenciés dans la discipline.

4.1. Premier degré

Le 1er degré est un degré de découverte de la discipline ; il est accessible à partir de 12 mois.

L'entraînement devra être régulier pour l'acquisition de l'endurance et le renforcement musculaire.

Il est composé de **5 exercices** notés chacun sur 20 points, soit un total de 100 points.
Certains sont obligatoires, d'autres sont à choisir, et sont avec ou sans option.

2 exercices obligatoires : A et B

3 exercices à choisir parmi une liste de 7 : C à I

Chaque conducteur devra choisir **3 exercices parmi les 7 proposés** (C, D, E, F, G, H, et I).

Le conducteur annoncera les options et exercices choisis au secrétariat à la remise du carnet de travail, avant le début des épreuves, dès le matin de son arrivée.

Pour les exercices de rapport à la rive, il est toléré que le chien lâche l'objet dès qu'il a pattes.

En ce qui concerne les exercices C, D, E, F, G, H et I, deux essais sont autorisés.

Les concurrents qui le souhaitent pourront, même en cas d'échec à un exercice*, effectuer la totalité des exercices choisis mais avec un seul essai. Le juge pourra également décider de réduire les distances si un retard important est constaté.

***Le chien sera non classé**

Notation - Répartition des points

Les exercices du premier degré seront notés sur 100 points répartis ainsi sur 5 exercices dont 2 obligatoires :

Exercices obligatoires :

A - Assouplissement à terre 20 points

B - Natation 20 points

Exercices choisis parmi la liste (3 choix)

Ces points seront attribués pour chaque exercice selon le barème d'évaluation, ci-dessus, approuvé par la C.U.N.S.E.

En cas d'échec à un exercice, après le deuxième essai, le résultat sera qualifié Non Classé.

Seuls les qualificatifs EXCELLENT, TRES BON et BON donneront lieu à l'obtention du premier degré.





Un chien qui fait ses besoins sur le parcours d'obéissance recevra la note zéro et sera non classé, mais pourra poursuivre les autres exercices obligatoires et choisis

Un chien qui quitte le parcours d'obéissance recevra 5 points de pénalité, sur sa note au sol.

Exercices à terre et à l'eau obligatoires

A) Assouplissement à terre

Présentation

Le conducteur présente son chien au juge. La qualité de présentation (obéissance, calme) sera appréciée et notée.

La suite avec laisse : (Manivelle sur 50 mètres)

Départ en position « Assis », marche sur 50 mètres avec deux changements de direction, un à droite, un à gauche, suivi d'un demi-tour en bout de ring, puis « Assis ». Le conducteur doit marcher normalement, le chien à main gauche, l'encolure à hauteur du genou.

Rappel au pied :

Au milieu du ring, le conducteur place son chien à main gauche en position « Couché », retire la laisse et la donne au commissaire de ring, s'éloigne de 10 mètres, le chien reste au « **pas bouger** ». Le conducteur fait face au chien. Sur un signal du juge, au rappel du conducteur, le chien rejoint ce dernier et se place « Assis » à main gauche.

B) Natation : Suivi de 5 minutes

L'exercice est réalisé individuellement : un seul chien par bateau et se fait sur une durée de 5 minutes, sans obligation de faire sauter le chien. Cependant, le saut est un apprentissage fortement conseillé pour la progression dans les autres épreuves.

Le chien embarque sur le canot avec son conducteur. Le chien saute à l'eau, si le chien ne saute pas dans un délai d'une minute, le conducteur l'aidera. Le chien doit nager calmement et suivre le bateau, le conducteur est autorisé à l'encourager de la voix et du geste mais sans artifice. A l'issue de l'exercice le chien est remonté à bord, ou effectue un retour à la rive, au choix du conducteur.

Le chien ne doit pas s'affoler ni montrer des signes de fatigue excessive. Si tel est le cas, le juge devra interrompre l'exercice et le chien ne pourra pas continuer les autres exercices.

Exercices à choisir parmi la liste C à I

L'objet flottant* choisi par le conducteur, ou le remorquage du plongeur, ou la remontée du chien au bateau, ou échange d'objet sont des options à préciser au juge et aux plongeurs.

C) Saut à distance avec objet flottant* (Départ du bateau)

Avant le début de l'exercice, il sera vérifié par le juge que l'objet est bien flottant : manchon, jouet personnel, corde. Attention la nourriture n'est pas admise.

Le binôme maître/chien embarque à bord d'un bateau qui s'éloigne d'au moins 50 mètres de la rive. Une fois la distance atteinte, le maître lance l'objet flottant de son choix à environ **3 à 4 m** du bateau. Le chien doit alors sauter sans hésitation, avec assurance, récupérer l'objet et le rapporter à son conducteur, resté à bord du bateau. Le chien est remonté sur le bateau.

D) Rapport d'un objet flottant* lancé depuis le canot (Départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. L'objet est lancé d'un canot placé à 20 m environ de la rive, le canot s'éloigne et attend la fin de cet exercice pour revenir à la berge. Le chien doit partir aussitôt, nager jusqu'à l'objet, le saisir et le rapporter directement vers son conducteur.

E) Rapport d'un objet flottant* présenté par un plongeur (Départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un plongeur, muni d'un objet flottant descend du bateau à **20 m** de la rive. Le bateau s'éloigne doucement.

Le plongeur, sollicite le chien par la voix et le geste-en jouant avec l'objet, (sans jamais prononcer son nom), pour l'encourager à venir jusqu'à lui. Une fois le chien à proximité, le plongeur lui présente l'objet et l'incite à passer derrière lui (faire le tour).

Le chien saisit l'objet et doit ensuite le rapporter directement à son conducteur. Le plongeur ne regagne la rive qu'après en avoir reçu l'autorisation du juge.

F) Rapport d'un plongeur animé (Départ de la rive) sans objet

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un plongeur saute du bateau positionné à **20 m** de la rive. Le bateau s'éloigne. Le plongeur sollicite le chien par la voix et le geste (sans jamais prononcer son nom) pour l'encourager à venir jusqu'à lui. Une fois le chien à proximité, il incite le chien à passer derrière lui (faire le tour).

Le plongeur pose une main sur le harnais et nage ou marche à côté du chien ou se laisse tracter, au choix du conducteur.

G) Rapport d'un Bodyboard adulte, d'une planche ou d'un paddle à vide équipé d'un bout d'amarrage (selon le matériel disponible (Départ depuis la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un plongeur positionné à côté de l'objet, à une distance de **20 m** de la rive, présente le cordage et sollicite le chien par la voix et le geste pour qu'il vienne le chercher.

Le chien doit alors se rendre jusqu'au plongeur, saisir le cordage et ramener l'objet directement vers son conducteur.

Par sécurité pour le chien, le plongeur suit le chien mais ne monte sur aucun des objets.

H) Rapport d'un objet flottant* présenté depuis un bateau (Départ de la rive).

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un plongeur embarque à bord d'un bateau positionné à 20 m de la rive. Le plongeur présente l'objet flottant, sans l'agiter, et sollicite le chien par la voix et le geste, ce dernier doit partir sans délai, nager jusqu'au bateau, recevoir l'objet directement des mains du plongeur, puis le rapporter à son conducteur.

I) Apport d'un objet flottant* choisi par le conducteur (Départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un plongeur embarque à bord d'un bateau positionné à **20 m** de la rive.

Le conducteur donne l'objet au chien qui le prend en gueule. Sur ordre de son conducteur, le chien part aussitôt vers le bateau porter l'objet au plongeur qui appelle le chien sans jamais prononcer son nom.

A l'arrivée du chien à hauteur du bateau, le chien est remonté au bateau. Ou si le conducteur ne souhaite pas que son chien soit remonté, le plongeur lui proposera un échange avec un autre objet flottant.

L'exercice est considéré terminé dès lors que le plongeur prend l'objet flottant.

4.2. Deuxième degré

Introduction

Il est accessible à partir de 15 mois aux chiens titulaires du premier degré.

L'entraînement devra être régulier pour l'acquisition de l'endurance et le renforcement musculaire.

Il est composé de **5 exercices** notés chacun sur 20 points, soit un total de 100 points.

Certains sont obligatoires avec ou sans option et d'autres sont à choisir :

2 exercices obligatoires : A et B

1 exercice obligatoire de Rapport, avec option, : C-1 ou C-2

2 exercices à choisir parmi D, E, F, G, H, I et J.

Chaque conducteur devra choisir **2 exercices parmi les 7 proposés** :

Le conducteur **annoncera les options et exercices choisis au secrétariat à la remise du carnet de travail**, avant le début des épreuves, dès le matin de son arrivée.

 **Précisions** : pour les exercices d'Apport ou de Rapport au bateau, il est important que le chien apprenne à lâcher, quel que soit « l'apportable » (mannequin, bouée, Bodyboard adulte, gilet, bout de corde, planche), ceci dans une logique de progression vers les degrés supérieurs.

Si le chien ne lâche pas à l'arrivée sur le plongeur, **une pénalité de 2 points** sera appliquée.

Pour les exercices de rapport à la rive, il est toléré que le chien lâche l'objet dès qu'il a pattes

En ce qui concerne les exercices de C à J deux essais sont autorisés.

Les concurrents qui le souhaitent pourront, même en cas d'échec à un exercice*, effectuer la totalité des exercices choisis mais avec un seul essai. Le juge pourra également décider de réduire les distances si un retard important est constaté.

***Le chien sera non classé**

Notation - Répartition des points

Exercices obligatoires

A - Assouplissement à terre : 20 points
B - Natation : 20 points
C1 OU C2 : Rapport avec option : 20 points

Exercice choisi parmi la liste (2 choix)

D	20 points	F	20 points	H	20 points	J	20 points
E	20 points	G	20 points	I	20 points		



Un chien qui fait ses besoins sur le parcours d'obéissance recevra la note zéro et sera non classé, mais pourra poursuivre les autres exercices obligatoires et choisis.
Un chien qui quitte le parcours d'obéissance recevra 5 points de pénalité, sur sa note au sol.

Seuls les qualificatifs EXCELLENT, TRES BON et BON donneront lieu à l'obtention du deuxième degré.

Cependant, le qualificatif Excellent est exigé pour pouvoir accéder au 3ème degré.

Exercices à terre et à l'eau obligatoires

A) Assouplissement à terre

Présentation

Le conducteur présente son chien au juge. La qualité de présentation (obéissance, calme) sera appréciée et notée.

Suite avec laisse : Manivelle sur 50 mètres

Le conducteur doit marcher normalement, le chien à main gauche, l'encolure à hauteur du genou.

Départ en position « Assis », marche sur 50 mètres avec deux changements de direction, un à droite, un à gauche, suivis d'un demi-tour en bout de ring, puis « Stop Assis » Le conducteur retire la laisse et la donne au commissaire de ring.

Suite sans laisse et Rappel au pied

Le conducteur et le chien repartent, tout droit, en direction du juge, à mi-parcours le conducteur demande **un « Stop, Couché »**, et s'éloigne de 20 mètres.

Le conducteur fait face au chien. Sur un signal du juge, au rappel du conducteur, le chien rejoint ce dernier et se place « Assis » à main gauche.

B) Natation Suivi de bateau de 10 minutes

L'exercice est réalisé individuellement : un seul chien par bateau et se fait sur une durée de 10 minutes

Le chien embarque avec son conducteur sur un bateau, le bateau part vers le large et stoppe. Sur ordre du conducteur, le chien saute du bateau (si au bout d'une minute le chien n'a pas sauté, il sera aidé). Le chien doit suivre le bateau.

Arrivé à la hauteur, d'un point fixé par le juge, le bateau fait demi-tour et revient vers le rivage, le chien doit effectuer le même demi-tour toujours en suivant le bateau. A l'issue de l'exercice, le chien est remonté à bord, ou effectue un retour à la rive, au choix du conducteur.

Le saut, la qualité de la nage et le suivi du bateau seront évalués dans la notation.

Le chien ne doit pas s'affoler ni montrer des signes de fatigue excessive. Si tel est le cas le juge devra interrompre l'exercice et le chien ne pourra pas continuer les autres exercices.

C) Exercice de Rapport obligatoire avec choix d'option : départ de la rive ou départ du bateau. *L'option choisie est à préciser lors de la remise du carnet de travail*

☛ **C1) Rapport d'un nageur en difficulté (départ du chien de la rive).**

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un bateau embarque un plongeur et effectue une distance **de 30 m** environ, sur ordre du juge, le plongeur tombe à l'eau et simule l'affolement, appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Le bateau d'où il est tombé s'éloigne et attend la fin de l'exercice pour revenir à la berge.

A l'initiative du chien ou sur ordre du conducteur, le chien doit partir, nager jusqu'au plongeur qui s'accroche au harnais dont le chien est équipé. Le chien doit alors nager vers la rive et le ramener vers son conducteur.

☛ **C2) Rapport d'un nageur en difficulté (départ du bateau).**

Le chien et le conducteur embarquent sur un bateau. Le bateau s'éloigne de 50 m et s'arrête.

Le plongeur embarque sur un autre bateau et se dirige sur une trajectoire parallèle en stimulant le chien.

A 20 m du premier bateau, il saute à l'eau et simule l'affolement, le bateau d'où il est tombé s'éloigne et attend la fin de l'exercice pour rejoindre la rive.

A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur, le chien saute et se dirige vers le plongeur qui s'accroche au harnais dont le chien est équipé. Le chien doit ramener le plongeur animé au bateau à bord duquel se trouve son conducteur. Le plongeur et le chien sont remontés à bord.

Exercices à choisir.

2 choix parmi la liste des 7 exercices proposés de Rapports ou d'Apports :

Exercices de Rapport

☛ **D) Rapport d'un mannequin (départ de la rive)**

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un bateau embarque un plongeur avec un mannequin et effectue une distance **de 30 m** environ : sur ordre du juge le mannequin est lancé à l'eau. Le bateau s'éloigne et attend la fin de cet exercice pour revenir à la berge.

Sur ordre du conducteur, le chien doit partir aussitôt, nager vers le mannequin, le prendre dans la gueule (par le bras ou le poignet) et le ramener vers son conducteur. Si le chien prend une autre partie du corps, il en sera tenu compte dans la notation.

☛ **E) Rapport d'un mannequin (départ du bateau)**

Le chien et le conducteur embarquent sur un bateau. Le bateau s'éloigne de 50 m et s'arrête. Le plongeur avec le mannequin embarque sur un autre bateau et se dirige sur une trajectoire parallèle en stimulant le chien. **A 20 m** du premier bateau, le plongeur lance le mannequin à l'eau, le bateau d'où le mannequin est tombé s'éloigne.

A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur, le chien saute, se dirige vers le mannequin, le prend dans la gueule (par le bras ou le poignet) et le ramène vers son conducteur. A l'arrivée du chien au bateau, il donne le mannequin au plongeur avant d'être remonté à bord. Si le chien prend une autre partie du corps, il en sera tenu compte dans la notation.

❁ **F) Rapport d'un plongeur inanimé** (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un bateau embarque un plongeur et effectue une distance de **20 m** environ, le plongeur tombe à l'eau et reste inerte (main fermée, poignet plié), le bateau s'éloigne et attend la fin de cet exercice pour revenir à la berge. A l'initiative du chien ou au commandement du conducteur, le chien se dirige vers le plongeur, arrivé à sa hauteur, le chien lui saisit le bras ou le poignet et le ramène à terre, vers son conducteur.

Exercices d'Apport

Le chien doit lâcher l'objet, s'il n'y parvient pas, une pénalité de 2 points lui sera appliquée.

❁ **G) Apport d'un bout de 1 m** (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un plongeur embarque sur un bateau qui effectue **20 m** environ et stoppe.

Le conducteur donne au chien le bout. Au commandement de son conducteur, le chien, qui doit tenir le bout dans sa gueule, part aussitôt et le porte jusqu'au bateau. Le plongeur appelle le chien sans jamais prononcer son nom. A l'arrivée du chien au bateau, le plongeur prend le bout et remonte le chien sur le bateau. Si le chien ne lâche pas le bout, une pénalité de 2 points est appliquée.

L'exercice est considéré terminé dès lors que le plongeur a récupéré le bout.

❁ **H) Apport d'un gilet à un plongeur** (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un plongeur embarque sur un bateau qui effectue **20 m** environ.

Le plongeur tombe à l'eau, simule l'affolement et appelle le chien sans jamais prononcer son nom.

Le bateau s'éloigne et attend la fin de l'exercice pour revenir à la rive.

Le conducteur donne le gilet de sauvetage de taille adulte au chien qui le prend en gueule. Au commandement de son conducteur, le chien doit partir aussitôt et nager vers le plongeur. Le chien doit lâcher le gilet pour le donner au plongeur, ce dernier le prend et s'accroche au harnais. Le chien ramène le plongeur jusqu'au rivage vers son conducteur.

Si le chien ne lâche pas le gilet une pénalité de 2 points est appliquée.

❁ **I) Apport de bouée à un plongeur** (départ de la rive)

Le chien se tient à côté de son conducteur au bord de l'eau

Un bateau embarque un plongeur et effectue **20 m**. Le plongeur tombe à l'eau, simule l'affolement et appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Le bateau s'éloigne et attend la fin de l'exercice pour revenir à la rive.

Le conducteur donne ou peut jeter la bouée au chien à une distance maximale d'environ 2 m devant le chien. Au commandement de son conducteur le chien doit la porter au plongeur. Le chien doit lâcher la bouée pour la donner au plongeur qui se glisse dans la bouée et s'accroche au harnais.

Le plongeur se glissera dans la bouée si seulement le chien l'a lâchée.

Le chien ramène le plongeur jusqu'au rivage vers son conducteur.

Si le chien ne lâche pas la bouée une pénalité de 2 points est appliquée.

⚡ J) Apport d'un Bodyboard ou d'une planche ou d'un paddle à un bateau (Selon le matériel disponible), tous équipés d'un bout d'amarre et à vide (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un plongeur embarque sur un bateau qui effectue 20 m environ et stoppe.

En panne de moteur, le plongeur appelle à l'aide. Au commandement de son conducteur, le chien se saisit du bout d'amarre et nage aussitôt jusqu'au bateau.

Le plongeur appelle le chien sans jamais prononcer son nom. A l'arrivée du chien au bateau, le plongeur prend le bout d'amarre et remonte le chien.

Si le chien ne lâche pas le bout d'amarre une pénalité de 2 points est appliquée.

4.3. Troisième degré

Introduction

Dernier degré avant l'accomplissement de la formation du chien et l'accès aux sélectifs. Découverte de la prise au bras d'un plongeur inconscient et premier exercice d'apport d'un objet. Le troisième degré ne comporte pas d'épreuve de natation. Il est cependant indispensable que le chien ait subi l'entraînement nécessaire à l'endurance car ce degré représente la dernière étape avant le Brevet de Sauvetage en Mer. Le juge devra interrompre l'épreuve si le chien montre des signes de fatigue excessive.

Le troisième degré est accessible à partir de 18 mois aux chiens titulaires du deuxième degré

Le troisième degré comporte 5 épreuves : Les épreuves C et D sont au choix parmi les options énoncées ci-dessous. Chaque conducteur devra choisir une parmi ces options et viendra l'annoncer au secrétariat avant le début des épreuves, à la remise du carnet de travail.

A - Assouplissement à terre

B - Rapport d'un nageur inanimé

C - Rapport épreuve à option : rapport d'un canot ou rapport d'une planche à voile

D - Rapport de deux nageurs en difficultés

E - Apport épreuve à option : apport d'un gilet ou apport d'une bouée

A) Assouplissement sans laisse (aire de travail et départ voir 3.2 ci-dessus)

Présentation au juge. Le conducteur devra marcher normalement, le chien à main gauche, l'encolure à hauteur du genou. Départ en position assis, marche sur 50 mètres avec deux changements de direction, un à droite, un à gauche, suivis d'un demi-tour en bout de ring, après quelques mètres « halte assis ». Le conducteur s'éloigne de 20 mètres. Le chien reste au "pas bouger". Sur signal du juge, au rappel du conducteur, le chien rejoint ce dernier et se replace assis à main gauche.

B) Rapport d'un nageur inanimé (départ du canot)

☼ Option 1 :

Le chien et le conducteur embarquent sur un canot. Le bateau s'éloigne de 50m et s'arrête. Le plongeur embarque sur un autre canot et se dirige sur une trajectoire parallèle en stimulant le chien. A 20 m du premier bateau il saute à l'eau et reste inerte, le canot d'où il est tombé s'éloigne. A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur le chien saute et se dirige vers le "noyé", lui saisit le bras ou le poignet. Il doit ramener le "noyé" au canot à bord duquel se trouve son conducteur. Le chien et le "noyé" sont remontés à bord.

☼ Option 2 :

Le chien et son conducteur embarquent sur un canot avec un plongeur. Le canot effectue 50 m environ, le plongeur tombe à l'eau. Le canot ne s'arrête pas. Dès que le plongeur touche l'eau, de sa propre initiative et sans ordre du maître, le chien saute à l'eau. Le canot stoppe 20 mètres après la chute du plongeur.

Si le chien n'a pas sauté de sa propre initiative, le conducteur peut donner un commandement une fois le canot stoppé à 20 m. Le chien sera pénalisé sur l'exercice si le conducteur donne un commandement avant l'arrêt du canot.

Le chien saute et nage vers le plongeur, il lui prend le bras ou le poignet dans la gueule et ramène le plongeur au canot. Plongeur et chien seront remontés à bord.

Cependant, le concurrent devra veiller à respecter une distance de sécurité suffisante entre le saut du plongeur et celui du chien (à l'initiative).

Si, toutefois, le chien venait à toucher le plongeur lors du saut, le juge appréciera la pénalité à appliquer au niveau des points.

Cette mesure vise à garantir la sécurité de l'exercice pour le plongeur.

C) Epreuve au choix du conducteur

☼ Option 1 : Rapport d'un canot en difficulté (départ du canot)

Le chien et le conducteur embarquent sur le canot avec 4 personnes au moins. Le canot effectue environ 50m et stoppe (moteur arrêté). Sur ordre du conducteur le chien saute. Le conducteur donne alors une extrémité d'un cordage au chien qui le prend dans la gueule. Il doit ramener le canot jusqu'au rivage. Le chien peut se servir des courants qui lui faciliteront la tâche et arriver ainsi en dehors de l'aire de départ, il n'y a pas de pénalité. Lorsque le chien a fait deux tours autour du bateau sans prendre le bout, le juge met fin à l'exercice.

☼ Option 2 : Rapport d'une planche à voile **non gréée ou Paddle** (départ du bateau)

Le chien et le conducteur embarquent à bord d'un bateau qui s'éloigne à 50m du rivage. Un planchiste se trouve en difficulté (planche simple, sans gréement **ou paddle**) à 50 m du rivage et 20 du bateau. Sur ordre du conducteur, le chien part aussitôt et nage vers le planchiste. Ce dernier, sur sa planche **ou paddle**, appelle le chien sans jamais prononcer son nom, donne l'extrémité d'un cordage au chien qui s'en saisit. Ce dernier ramène le planchiste et sa planche **ou paddle** jusqu'au rivage.

D) Rapport de deux nageurs (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un canot embarque 2 plongeurs et effectue 50 m environ, parallèlement à la rive. Il largue un premier plongeur "noyé" et s'éloigne de 20 m environ, toujours parallèlement à la rive. Il largue un second plongeur (sauveteur) et s'éloigne rapidement, parallèlement à la rive. Le "sauveteur" nage aussitôt vers le "noyé" et appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Sur ordre du conducteur, le chien part et nage vers les 2 hommes. Le "sauveteur" qui tient le "noyé" s'agrippe aux anneaux du harnais, le chien doit ramener les 2 plongeurs jusqu'à la rive. Le conducteur peut se déplacer sur la rive et diriger son chien de la voix et du geste.

E) Epreuve au choix du conducteur

❁ Option 1 : Apport d'un gilet de sauvetage de taille adulte (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Un plongeur embarque sur un canot qui effectue 30m environ et stoppe. Le conducteur donne le gilet de sauvetage, de taille adulte, au chien qui le prend dans sa gueule. Sur ordre du conducteur, le chien doit partir aussitôt et porter le gilet de sauvetage en nageant jusqu'au canot. Le plongeur appelle le chien sans jamais prononcer son nom. A l'arrivée du chien au canot, le plongeur prend le gilet et remonte le chien sur le canot.

❁ Option 2 : Apport de bouée (départ de la rive)

Un canot embarque un plongeur et effectue 30m. Il largue le plongeur qui simule l'affolement et appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Le canot s'éloigne et laisse le plongeur seul. Le chien se tient à côté de son conducteur au bord de l'eau. A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur, le chien doit partir aussitôt, se saisir de la bouée, et nager vers le "noyé". Le chien doit apporter la bouée au plongeur **et lâcher la bouée**. Ce dernier se glisse dans la bouée et s'accroche au harnais. Le chien ramène le plongeur jusqu'au rivage.

N.B. : Il est toléré pour les exercices de rapport à terre que le chien lâche dès qu'il a pied.

Notation - Répartition des points

Les épreuves du troisième degré seront notées sur 100 points répartis ainsi :

A - Assouplissement à terre 20 points

❁ B - Rapport d'un nageur inanimé 20 points

❁ C - Rapport épreuve à option 20 points

❁ D - Rapport de deux nageurs 20 points

❁ E - Apport épreuve à option 20 points

Ces points seront attribués pour chaque exercice selon le barème d'évaluation, ci-dessus, approuvé par la C.U.N.S.E. et diffusé par cette dernière à tous les juges de sauvetage à l'eau.

En ce qui concerne les épreuves B, C, D et E deux essais seront autorisés. Même en cas d'échec à un exercice, les concurrents qui le souhaitent pourront effectuer la totalité des exercices. Le concurrent qui souhaite continuer, en cas d'un échec à un exercice, n'aura plus droit qu'à un seul essai par exercice. Le chien sera Non classé.

Seuls les qualificatifs EXCELLENT, TRES BON et BON donneront lieu à l'obtention du troisième degré (voir 2.4 ci-dessus).

Le qualificatif EXCELLENT sera exigé pour pouvoir accéder aux Sélectifs et au Brevet de sauvetage en mer.

4.4. Brevet de sauvetage en mer ou brevet d'eau douce

Introduction

Le Brevet de Sauvetage en Mer et le Brevet de Sauvetage en Eau Douce sont la consécration de la "phase d'apprentissage" que constituent les 1er, 2ème et 3ème degrés. Il marque la fin de la formation, le chien aura acquis toutes les compétences nécessaires pour exécuter tous les exercices du règlement et devenir un sportif de très haut niveau.

Ils sont accessibles à partir de 24 mois aux chiens titulaires d'un troisième degré qualificatif excellent, le chien sera présenté avec son harnais, sans collier ni laisse.

Important

Seul un chien ayant reçu un entraînement sérieux et fréquent durant plusieurs mois pourra prétendre au Brevet de Sauvetage en Mer ou de Sauvetage en Eau Douce.

Le Brevet de Sauvetage en Mer et le brevet de sauvetage d'Eau Douce comportent 5 épreuves :

A - Nage d'endurance

B1 - Une épreuve de rapport

Bx - Une épreuve de rapport

Cx - Une épreuve d'apport

Dx - Une épreuve tirée au sort parmi les exercices non tirés en Bx ou Cx

Un seul essai est autorisé pour tous les exercices du Brevet de Sauvetage en Mer et en eau Douce.

A) Nage d'endurance : Le suivi sera réalisé individuellement : un seul chien par bateau

Le chien et son conducteur embarquent sur le canot qui s'éloigne et stoppe à 50 m environ de la côte. Sur ordre du conducteur, le chien saute. Si le chien est aidé il en sera tenu compte dans sa notation. Les canots s'éloignent vers le large, les chiens doivent suivre leur canot pendant une durée de 30 minutes. A la fin du temps prévu l'exercice est terminé soit par un retour à la rive, soit en remontant les chiens à bord.

N.B. : Il est rappelé que le juge a toute autorité pour interrompre la natation d'un chien montrant des signes de fatigue ou d'essoufflement excessif.

B) Epreuves de rapports

Les chiens effectueront deux épreuves de rapports : B1 et un tirage au sort parmi B2, B3, B4 ou B5. L'épreuve tirée au sort sera la même pour tous les chiens d'une même manifestation.

❁ **B1) Rapport d'un nageur inanimé (départ canot, rapport au canot)**

Le chien et le conducteur embarquent sur un canot, un plongeur sur un autre canot. Les deux canots s'éloignent d'au moins 50m du rivage et à une distance de 50 m l'un de l'autre. Le plongeur tombe à l'eau et reste inerte, le canot d'où il est tombé s'éloigne. A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur le chien saute-et se dirige vers le "noyé", lui saisit le bras ou le poignet. Il doit ramener le "noyé" au canot à bord duquel se trouve son conducteur. "Noyé" et chien sont remontés à bord.

Bx) Epreuves de rapport Bx

❁ **B2) Rapport de deux nageurs en difficulté (départ de la rive)**

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau.

Deux plongeurs embarquent chacun sur 1 canot. Les deux canots s'éloignent perpendiculaires à la rive à 50m vers le large et à une distance de 30 m l'un de l'autre. Les deux plongeurs se débattent, simulent l'affolement et appellent le chien sans jamais prononcer son nom.

A l'initiative du chien ou au commandement du conducteur, le chien se dirige vers les nageurs. Lorsque le chien a parcouru 5 mètres dans l'eau, le juge donne l'ordre à un des plongeurs de se tenir allongé inerte. Le chien se dirige alors vers le nageur qui se débat celui-ci s'accroche au harnais du chien qui se dirige vers le plongeur inerte. Arrivé à la hauteur de ce dernier, le chien lui saisit le bras ou le poignet et ramène les deux plongeurs à terre.

Le juge procédera à un tirage au sort aléatoirement pour chaque concurrent afin de désigner le plongeur inanimé.

❁ **B3) Rapport d'un bateau à la dérive (départ de la rive)**

Un canot est laissé à la dérive à une distance de 50m du rivage, un cordage pendant dans l'eau. Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Sur ordre du conducteur, il doit partir aussitôt et nager jusqu'au canot laissé à la

dérive. Il doit le contourner jusqu'à ce qu'il trouve le cordage. Il prend l'extrémité du cordage dans la gueule et ramène le canot jusqu'au rivage. Lorsque le chien a fait deux tours autour du bateau sans prendre le bout, le juge met fin à l'exercice.

❁ **B4) Rapport d'un noyé sur un matelas pneumatique ou sur un Paddle (départ de la rive)**

Un plongeur inanimé est allongé sur un matelas pneumatique ou paddle, les bras pendants, à 50m du rivage. Il reste parfaitement immobile et ne doit pas appeler le chien qui se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Sur ordre du conducteur, le chien doit partir aussitôt, nager jusqu'au matelas où est allongé le plongeur, prendre dans la gueule un bras de ce dernier. Le chien ramène le plongeur sur le matelas jusqu'à la rive.

❁ **B5) Plongeur inanimé à l'insu**

Le conducteur et son chien se tiennent au bord de l'eau, dos à la rive.

Un bateau est placé à 50m du bord, le bout d'amarrage est laissé à l'avant dans l'eau. Un plongeur se tient inanimé derrière le bateau. Sur ordre du conducteur, le chien part à la recherche du plongeur. Arrivé à la hauteur de ce dernier, le chien lui saisit le bras ou le poignet et ramène le plongeur à terre.

Le juge devra interrompre l'exercice si la durée de recherche dépasse 5 minutes,. Dans le cas où le chien se saisit du bout et relâche aussitôt, et sans traction du bateau, le juge appréciera la pénalité à appliquer, au niveau des points.

N.B. : Pour tous les exercices de rapport à terre, il est toléré que le chien lâche dès qu'il a pied

C) Epreuves d'apport

Les chiens effectueront une épreuve d'apport tirée au sort parmi les 5 épreuves C du programme de Brevet de Sauvetage en Mer. Les épreuves tirées au sort seront les mêmes pour tous les chiens d'une même manifestation.

✿ C1 Apport de cordage

Le conducteur embarque avec son chien dans le bateau, le bateau stoppe à 50 mètres du bord parallèle à la rive, le conducteur envoie son chien en direction de la rive ou se tient le plongeur qui appelle le chien sans prononcer son nom, quand il a la corde le plongeur lui donne le cordage en gueule, le chien doit repartir et apporter le cordage à son maître qui se trouve toujours dans le bateau (attention au conducteur du bateau qui ne doit pas dériver)

✿ C2) Apport d'un cordage (de canot à canot)

Le chien embarque avec son conducteur sur un des deux canots. Les deux canots s'éloignent, parallèlement, d'environ 50m du rivage, à une distance de 50m l'un de l'autre et stoppent. Sur ordre du conducteur, le chien saute et se saisit du cordage et nage aussitôt vers le deuxième canot. Le plongeur du deuxième canot appelle le chien, sans jamais prononcer son nom. A l'arrivée de ce dernier au canot le plongeur prend le cordage et monte le chien à bord.

✿ C3) Apport d'une bouée de sauvetage (départ de la rive) et remorquage au bateau

Un canot embarque un plongeur et effectue 50m. Il largue le plongeur qui simule l'affolement et appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Le canot s'éloigne parallèlement à la rive à 25 mètres du plongeur. Le chien se tient à côté de son conducteur au bord de l'eau. A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur, le chien doit partir aussitôt, se saisir de la bouée, et nager vers le "noyé". **Le chien doit apporter et donner la bouée au plongeur et la lâcher.** Ce dernier se glisse dans la bouée et s'accroche au harnais. Le deuxième plongeur, passager du bateau, appelle alors le chien sans jamais prononcer son nom. Le chien ramène le plongeur au bateau. Plongeur et chien sont remontés à bord.

✿ C4) Apport d'une bouée de sauvetage (départ canot, rapport au canot)

Le chien et le conducteur embarquent sur un canot, un plongeur sur un autre canot. Les deux canots s'éloignent d'au moins 50m du rivage, à une distance de 50 m l'un de l'autre. Le plongeur tombe à l'eau, simule l'affolement et appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Le canot, d'où est tombé le plongeur, s'éloigne. Le conducteur lance une bouée de sauvetage entre le canot et le "noyé". A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur le chien saute et nage jusqu'à la bouée, la prend dans la gueule et l'apporte au plongeur. **Le chien doit donner la bouée au plongeur et la lâcher.** Le plongeur se glisse dans la bouée et s'accroche au harnais. Le chien ramène le plongeur au bateau. Plongeur et chien sont remontés à bord.

✿ C5) Apport de bateau

Un canot embarque un plongeur et effectue 50m. En panne moteur le plongeur appelle à l'aide. Le chien se tient à côté de son conducteur au bord de l'eau. Sur ordre du conducteur, le chien se saisit du bout d'amarre à l'avant du bateau de secours et nage aussitôt vers le deuxième canot. Le plongeur du deuxième canot appelle le chien, sans jamais prononcer son nom. A l'arrivée de ce dernier au canot le plongeur prend l'amarre du bateau de secours et monte le chien à bord.

Afin de garantir la sécurité du chien, un plongeur sera désormais présent à bord du bateau dès son départ de la rive.

D) Epreuve Dx

Les chiens effectueront une épreuve tirée au sort parmi les épreuves Bx et Cx du programme de Brevet de Sauvetage en Mer et Brevet de Sauvetage en Eau Douce qui n'ont pas déjà été tirées. Ces épreuves seront les mêmes pour tous les chiens d'une même manifestation.

Notation - Répartition des points

Les épreuves du Brevet de Sauvetage en Mer ou Brevet de Sauvetage en Eau Douce seront notées sur 100 points répartis ainsi :

A - Natation 20 points

B1 - Rapport d'un nageur inanimé 20 points

Bx - Rapport 20 points

Cx – Epreuve d'Apport 20 points

Dx – Epreuve tirée au sort 20 points

Ces points seront attribués pour chaque exercice selon le barème d'évaluation, ci-dessus, approuvé par la C.U.N.S.E. et diffusé par cette dernière à tous les juges de sauvetage à l'eau.

Pour toutes les épreuves du Brevet de Sauvetage en Mer ou Brevet de Sauvetage en Eau Douce un seul essai est autorisé et seul le qualificatif EXCELLENT donnera lieu à l'obtention de ce dernier.



Les concurrents qui le souhaitent pourront effectuer la totalité des exercices, même en cas d'échec à un exercice. Le chien sera Non Classé. Cependant il sera interrompu dans l'hypothèse d'un deuxième échec.

4.5. Sélectif pour la sélection au championnat de France

Le sélectif est accessible à partir de 24 mois aux chiens titulaires d'un 3ème degré qualificatif excellent.



Ordre de passage des binômes

Lors du déroulement des épreuves du Sélectif, tous les concurrents effectueront le premier exercice chacun à leur tour.

Une fois que l'ensemble des participants aura terminé cet exercice, les concurrents passeront collectivement au second, et ainsi de suite pour les exercices suivants.

Le sélectif comporte 5 épreuves :

A - Travail à terre

B1 - Une épreuve de rapport

Bx - Une épreuve de rapport

Cx - Une épreuve d'apport

Dx - Une épreuve tirée au sort parmi les exercices non tirés en Bx ou Cx

Un seul essai est autorisé pour tous les exercices.

A) Travail à terre

1- Suite sans laisse :

Présentation au juge. Départ en position assis, marche sur 50 mètres avec deux changements de direction, un à droite, un à gauche, suivis d'un demi-tour en bout de ring, puis « halte assis » après quelques mètres.

Le conducteur doit marcher normalement, le chien à main gauche, l'encolure à hauteur du genou.

2- Positions à distance :

Le conducteur s'éloigne de 10 mètres et fait face à son chien qui est en position assise. Le juge se place derrière le conducteur et lui donne à l'oreille 3 positions, soit une de chaque : Assis, Couché, Debout.

L'ordre des positions est tiré au sort au début de l'épreuve et reste le même pour tous les concurrents.

Si la position **Assise** venait à être tirée en premier, elle sera effectuée en dernière position.

N.B. : le chien ne doit pas avancer au moment du changement de position pour rejoindre son conducteur. Une marque, au sol, sera positionnée à un mètre cinquante (1.50m) devant le chien ; si le chien dépasse cette marque **il aura la note zéro** à cet exercice. Les ordres peuvent être donnés de la voix **ou** du geste. Le juge notera en conséquence.

3- Rappel au pied :

Le conducteur met son chien en position « couché » et s'éloigne de 30 mètres. Il fait face au chien, puis sur ordre du juge, le rappelle au pied. A la hauteur de son conducteur, le chien se place en position assise, à gauche de celui-ci.

4- Absence du conducteur :

Le conducteur met son chien dans la position « couché » à l'endroit indiqué par le juge et s'éloigne hors de la vue du chien pendant une minute. Sur ordre du juge, il retourne vers son chien. Personne ne doit aller perturber le chien pendant son exercice.

N.B. : le chien ne doit pas changer de position pendant la minute d'absence, **ni au retour du conducteur avant la fin de l'exercice décidée par le juge.**

B) Epreuves de rapport

Les chiens effectueront deux épreuves de rapport : B1 et une tirée au sort parmi B2, B3, B4 ou B5. L'épreuve tirée au sort sera la même pour tous les chiens d'une même manifestation.

B1) Rapport d'un nageur inanimé (départ canot, rapport au canot)

Le chien et le conducteur embarquent sur un canot, un plongeur sur un autre canot. Les deux canots s'éloignent d'au moins 30 m du rivage, à une distance de 30 m l'un de l'autre. Le plongeur tombe à l'eau et reste inerte, le canot d'où il est tombé s'éloigne. A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur, le chien saute et se dirige vers

le "noyé", lui saisit le bras ou le poignet. Il doit ramener le "noyé" au canot à bord duquel se trouve son conducteur. "Noyé" et chien sont remontés à bord.

Bx) Epreuves de rapport Bx

🐾 B2) Rapport de deux nageurs en difficulté (départ de la rive)

Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau.

Deux plongeurs embarquent chacun sur 1 canot. Les deux canots s'éloignent perpendiculaires à la rive à 30m vers le large et à une distance de 30 m l'un de l'autre. Les deux plongeurs se débattent, simulent l'affolement et appellent le chien sans jamais prononcer son nom.

A l'initiative du chien ou au commandement du conducteur, le chien se dirige vers les nageurs. Lorsque le chien a parcouru 5 mètres dans l'eau, le juge donne l'ordre à un des plongeurs de se tenir allongé inerte. Le chien se dirige alors vers le nageur qui se débat celui-ci s'accroche au harnais du chien qui se dirige vers le plongeur inerte. Arrivé à la hauteur de ce dernier, le chien lui saisit le bras ou le poignet et ramène les deux plongeurs à terre.

Le juge procédera à un tirage au sort aléatoirement pour chaque concurrent afin de désigner le plongeur inanimé.

🐾 B3) Rapport d'un bateau à la dérive (départ de la rive)

Un canot est laissé à la dérive à une distance de 30m du rivage, un cordage pendant dans l'eau. Le chien se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Sur ordre du conducteur, il doit partir aussitôt et nager jusqu'au canot laissé à la dérive. Il doit le contourner jusqu'à ce qu'il trouve le cordage. Il prend l'extrémité du cordage dans la gueule et ramène le canot jusqu'au rivage. Lorsque le chien a fait deux tours autour du bateau sans prendre le bout, le juge met fin à l'exercice.

🐾 B4) Rapport d'un noyé sur un matelas pneumatique ou Paddle (départ de la rive)

Un plongeur inanimé est allongé sur un matelas pneumatique ou Paddle, les bras pendants, à 30m du rivage. Il reste parfaitement immobile et ne doit pas appeler le chien qui se tient près de son conducteur au bord de l'eau. Sur ordre du conducteur, le chien doit partir aussitôt, nager jusqu'au matelas ou Paddle où est allongé le plongeur, prendre dans la gueule un bras de ce dernier. Le chien ramène le plongeur sur le matelas ou paddle jusqu'à la rive.

🐾 B5) Plongeur inanimé à l'insu

Le conducteur et son chien se tiennent au bord de l'eau, dos à la rive.

Un bateau est placé à 30m du bord, le bout d'amarrage est laissé à l'avant dans l'eau. Un plongeur se tient inanimé derrière le bateau. Sur ordre du conducteur, le chien part à la recherche du plongeur. Arrivé à la hauteur de ce dernier, le chien lui saisit le bras ou le poignet et ramène le plongeur à terre.

Le juge devra interrompre l'exercice si la durée de recherche dépasse 5 minutes,. Dans le cas où le chien se saisit du bout et relâche aussitôt, et sans traction du bateau, le juge appréciera la pénalité à appliquer, au niveau des points.

N.B. : Pour tous les exercices de rapport à terre, il est toléré que le chien lâche dès qu'il a pied.

C) Epreuves d'apport Cx

Les chiens effectueront une épreuve d'apport tirée au sort parmi les 5 épreuves C du programme du sélectif. Les épreuves tirées au sort seront les mêmes pour tous les chiens d'une même manifestation.

🐾 C1) Apport de cordage

Le conducteur embarque avec son chien dans le bateau, le bateau stoppe à 30 mètres du bord parallèle à la rive, le conducteur envoie son chien en direction de la rive ou se tient le plongeur qui appelle le chien sans prononcer son nom, quand il a patte le plongeur lui donne le cordage en gueule, le chien doit repartir et apporter le cordage à son maître qui se trouve toujours dans le bateau (attention au conducteur du bateau qui ne doit pas dériver)

🐾 **C2) Apport d'un cordage (de canot à canot)**

Le chien embarque avec son conducteur sur un des deux canots. Les deux canots s'éloignent, parallèlement, d'environ 30m du rivage, à une distance de 30m l'un de l'autre et stoppent. Sur ordre du conducteur, le chien saute et se saisit du cordage et nage aussitôt vers le deuxième canot. Le plongeur du deuxième canot appelle le chien, sans jamais prononcer son nom. A l'arrivée de ce dernier au canot le plongeur prend le cordage et monte le chien à bord.

🐾 **C3) Apport d'une bouée de sauvetage (départ de la rive) et remorquage au bateau**

Un canot embarque un plongeur et effectue 30m. Il largue le plongeur qui simule l'affolement et appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Le canot s'éloigne parallèlement à la rive à 25 mètres du plongeur. Le chien se tient à côté de son conducteur au bord de l'eau. A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur, le chien doit partir aussitôt, se saisir de la bouée, et nager vers le "noyé". **Le chien doit apporter et donner la bouée au plongeur et la lâcher.** Ce dernier se glisse dans la bouée et s'accroche au harnais. Le deuxième plongeur, passager du bateau, appelle alors le chien sans jamais prononcer son nom. Le chien ramène le plongeur au bateau. Plongeur et chien sont remontés à bord.

🐾 **C4) Apport d'une bouée de sauvetage (départ canot, rapport au canot)**

Le chien et le conducteur embarquent sur un canot, un plongeur sur un autre canot. Les deux canots s'éloignent d'au moins 30m du rivage, à une distance de 30 m l'un de l'autre. Le plongeur tombe à l'eau, simule l'affolement et appelle le chien sans jamais prononcer son nom. Le canot, d'où est tombé le plongeur, s'éloigne. Le conducteur lance une bouée de sauvetage entre le canot et le "noyé". A l'initiative du chien ou au commandement de son conducteur le chien saute et nage jusqu'à la bouée, la prend dans la gueule et l'apporte au plongeur. **Le chien doit donner la bouée au plongeur et la lâcher.** Le plongeur se glisse dans la bouée et s'accroche au harnais. Le chien ramène le plongeur au bateau. Plongeur et chien sont remontés à bord.

🐾 **C5) Apport de bateau**

Un canot embarque un plongeur et effectue 30m. En panne moteur le plongeur appelle à l'aide. Le chien se tient à côté de son conducteur au bord de l'eau. Sur ordre du conducteur, le chien se saisit du bout d'amarre à l'avant du bateau de secours et nage aussitôt vers le deuxième canot. Le plongeur du deuxième canot appelle le chien, sans jamais prononcer son nom. A l'arrivée de ce dernier au canot le plongeur prend l'amarre du bateau de secours et monte le chien à bord.

Afin de garantir la sécurité du chien, un plongeur sera désormais présent à bord du bateau dès son départ de la rive.

🐾 **D) Epreuve Dx**

Une épreuve tirée au sort parmi les épreuves Bx et Cx qui n'ont pas déjà été tirée au sort.

Notation - Répartition des points

Les épreuves du Sélectif seront notées sur 100 points répartis ainsi :

Sol

20 points

B1 - Rapport d'un nageur inanimé	20 points
Bx – Rapport tiré au sort	20 points
Cx – Apport tiré au sort	20 points
Dx – Epreuve tirée au sort	20 points

Ces points seront attribués pour chaque exercice selon le barème d'évaluation, ci-dessus, approuvé par la C.U.N.S.E. et diffusé, par cette dernière, à tous les juges de sauvetage à l'eau.



Le chien ayant obtenu la note 0 à un exercice pourra, si son conducteur le désire, continuer les exercices suivants, mais ne pourra prétendre ni à un qualificatif, ni à un classement. Cependant il sera interrompu dans l'hypothèse d'un deuxième échec. Il conservera le bénéfice de ses points pour sa sélection au championnat de France.

Qualificatif : (voir 2.4).



FCI

**INTERNATIONAL COMPETITION FOR
WATERWORK DOGS**



REGULATIONS

1. INTRODUCTION.....	3
2. GENERAL RULES	3
a. Regulation	3
b. Rules modifications	3
c. Competition site	3
d. Admission and registration of participants	4
e. Bitch(es) in season	4
f. Judges.....	4
g. Helpers	4
3. EXERCISES.....	4
a. General.....	4
b. Administration.....	5
c. Safety	5
d. Equipment	5
e. Dog Equipment.....	6
f. Starting and stopping of exercises on water	6
g. Instructions for helpers.....	6
Drowning person (conscious).....	6
Unconscious person	6
h. Boat pilots	7
i. Commands.....	7
j. Disqualifying errors	7
4. EXERCISES DESCRIPTION.....	7
a. Exercise on land.....	7
b. Exercises in water	8
Group A	8
Group B	9
Group C	10

1. INTRODUCTION

Les règles sont applicables à tous les championnats internationaux et à toutes les classes de compétition internationales pour chiens de travail à l'eau. Le concept doit être considéré comme un sport, une compétition pour des équipes hautement qualifiées de conducteurs et de chiens ayant acquis les qualités requises, telles qu'une bonne initiative et la capacité d'aider les personnes dans l'eau. Il est important que les chiens possèdent les performances physiques, la morphologie et le tempérament nécessaires pour exécuter et assister le conducteur dans toutes les différentes situations de sauvetage en milieu aquatique. Cette compétition ne conduit pas à un travail opérationnel.

2. RÈGLES GÉNÉRALES

a. Règlement

Ces règles sont valables pour les championnats internationaux et la classe internationale de travail à l'eau et peuvent être ajoutées comme classe la plus élevée aux règles nationales par le NCO.

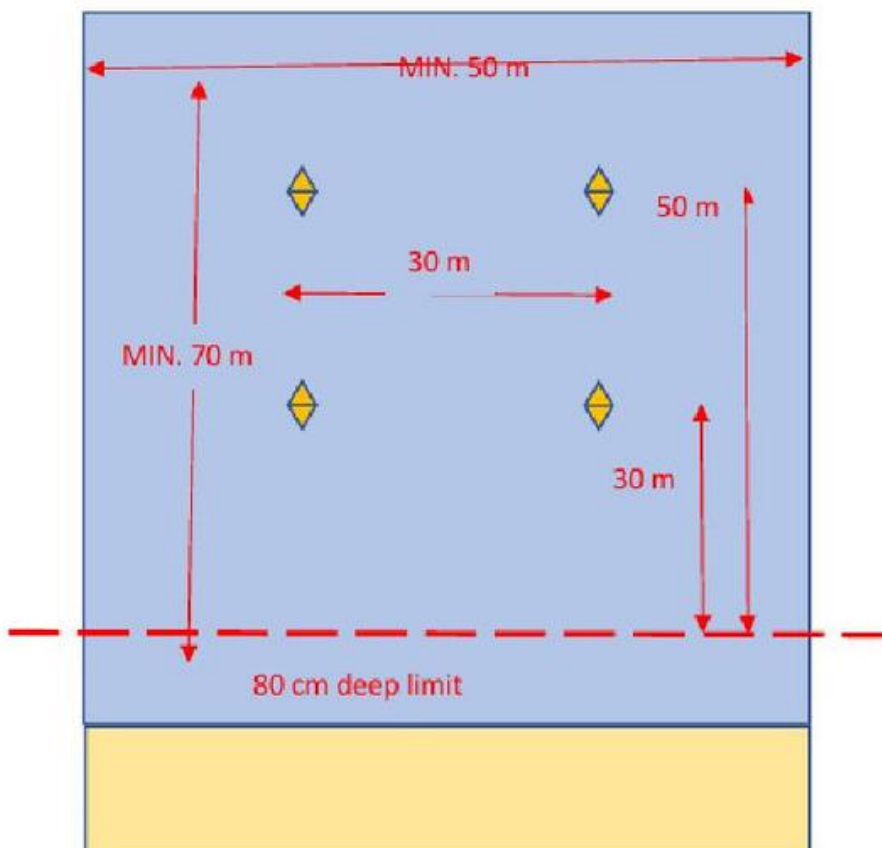
b. Modifications des règles

Les règles peuvent être révisées tous les 5 ans par la commission.

c. Site de compétition

La taille de la surface d'eau doit être suffisante pour délimiter une zone de travail dans l'eau d'au minimum 50 m x 70 m et d'au moins 2 m de profondeur. Cette zone doit être libre de tout obstacle.

La zone de travail sur terre doit être d'au minimum 500 m² sur la plage, avec un accès direct à l'eau. L'entrée dans l'eau doit être progressive, sans obstacles, et sûre pour y pénétrer. Les obstacles cachés dans l'eau doivent être enlevés.



d. Admission et inscription des participants

Seuls les chiens ayant réussi la classe la plus élevée dans l'une des compétitions nationales de travail à l'eau peuvent entrer en classe internationale sans l'obligation de passer d'abord toutes les classes du pays organisateur.

Le formulaire d'inscription doit contenir les informations suivantes :

- Nom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail du propriétaire
- Nom du chien, race, date de naissance, numéro du livre des origines/enregistrement, marque d'identification (puce, tatouage)

Le conducteur doit joindre au formulaire d'inscription une preuve des résultats obtenus en classe la plus élevée en travail à l'eau par copie du carnet de résultats, certificat ou licence. Chaque conducteur doit être membre d'une organisation nationale affiliée à la FCI.

Un chien ne peut être présenté que par **un seul** conducteur. Le double maniement et le changement de conducteur pendant la compétition ne sont pas autorisés.

Le nombre maximum de chiens autorisés par jour de compétition en classe concours ne peut pas dépasser 18 chiens.

Les chiens doivent être en bonne santé et autorisés à voyager. Ils doivent disposer de tous les documents et vaccinations requis par le pays organisateur.

Il est évident que le juge — de sa propre initiative et même contre l'avis du conducteur — peut interrompre la prestation s'il constate que le chien est malade ou blessé. Il en va de même pour les chiens manifestement incapables de travailler en raison de leur âge, pour des raisons de bien-être animal.

La mention suivante sera ajoutée dans les documents du concours : « Arrêt en raison d'une blessure ».

e. Chiennes en chaleur

Les chiennes en chaleur ne peuvent entrer dans la zone de compétition que pour exécuter leur exercice. Elles ne sont pas autorisées à traverser la zone à d'autres moments. Il est recommandé aux organisateurs de prévoir un espace séparé pour les chiennes en chaleur et d'en informer tous les participants.

f. Juges

Seuls les juges autorisés à juger à l'étranger par leur propre organisation nationale (NCO) sont habilités à juger la classe internationale dans les compétitions nationales, conformément aux règles nationales.

g. Aides (Helpers)

Seuls les aides qualifiés au niveau international peuvent intervenir dans la classe internationale. Pour devenir aide qualifié international, l'aide doit réussir un test évalué par deux juges qualifiés. La liste est publiée par la commission. Les aides ayant réussi reçoivent un diplôme. Un test est organisé chaque année lors du week-end du Championnat d'Europe.

Un pays membre souhaitant organiser des tests supplémentaires doit en demander l'autorisation à la commission. Le pays organisateur prend alors en charge les frais des juges.

Après le test, les juges envoient un rapport au secrétaire de la commission FCI afin de mettre à jour la liste des aides qualifiés.

Pendant la compétition, les aides ne sont pas autorisés à discuter avec les participants ni à transmettre des instructions des juges pouvant avantager les concurrents.
Les aides doivent être en bonne condition physique pour pouvoir accomplir tous les exercices. Ils doivent pouvoir remonter dans le bateau depuis l'eau sans aide.

3. EXERCICES

a. Généralités

Chaque chien exécute un exercice à terre et quatre exercices dans l'eau. Le maximum par exercice est de 20 points, soit un total de 100 points.

Les exercices aquatiques sont répartis en 3 groupes :

A : sauvetage d'une personne en train de se noyer / inconsciente

B : rapport (général)

C : exercices d'apport

Les exercices sont tirés au sort : un dans A, un dans B, un dans C et un quatrième dans n'importe quel groupe.

Une seule tentative est permise par exercice. Aucun exercice n'est éliminatoire. Le chien obtenant le plus de points remporte la coupe individuelle.

Chaque exercice a un objectif principal, et une faute entraînant l'échec total donne zéro point.

b. Administration

Le club organisateur est responsable de la coordination de tous les aspects pratiques : invitation, accords avec juges, aides et personnel. Il doit aussi fournir tout le matériel conforme au règlement.

Il prépare également tous les documents nécessaires :

- feuilles de notation pour les juges
- feuilles de notation pour les conducteurs

c. Sécurité

Tous les conducteurs et les personnes montant dans un bateau doivent respecter les règles de sécurité du pays organisateur et suivre les instructions du pilote et des juges.

Par mesure de sécurité, les zones de travail à terre, sur l'eau et les bateaux sont non-fumeurs.

d. Matériel

- Un minimum de 2 bateaux pneumatiques de 3,5 à 4,5 m de longueur avec plancher rigide, équipés d'un moteur (min. 6 CV ou équivalent électrique), environ 3 m de long, avec une corde de remorquage flottante de 15 à 20 mm de diamètre. Un seul nœud à l'extrémité de la corde est autorisé.

- Les bateaux doivent être équipés de patins antidérapants tels que des tapis ou couvertures sur les tubes gonflables (de chaque côté) afin d'éviter la chute d'un assistant ou d'un chien et de prévenir le risque de coincement de la patte d'un chien sous la corde.
- Pour des raisons de sécurité, le bateau doit avoir ses cordes ou poignées de sécurité des deux côtés afin de permettre à l'assistant de monter facilement à bord sans aide.
- Chaque bateau doit être équipé d'un point d'ancrage.
- Une corde flottante de 15-20 mm de diamètre et de 60 m de longueur, sans nœud sur le rouleau.
- Si un matelas flottant est utilisé, il doit avoir une épaisseur de 10 à 15 cm et être suffisamment grand pour accueillir un adulte.
- Un anneau de sauvetage équipé d'une corde flottante de 15-20 mm faisant le tour de l'anneau pour former 4 boucles antidérapantes créant un espace de 30 cm plus large que la largeur de l'anneau.
- Un gilet de sauvetage flottant 50 NM avec sangles permettant à l'assistant de le mettre complètement.
- Une planche à voile sans voile ou une planche de type SUP, équipée d'une corde de remorquage flottante d'environ 3 m de long et de 15-20 mm de diamètre. Un seul nœud à l'extrémité de la corde est autorisé.
- 5 bouées de balisage pour délimiter la zone de travail (2 espacées de 50 m et 2 espacées de 30 m, espacées de 30 à 50 m) et une bouée supplémentaire pour marquer l'emplacement des bateaux lorsque des points fixes sont requis dans l'exercice. La cinquième bouée peut être utilisée par les assistants ou pilotes pour positionner le bateau.
- Chaque manipulateur, assistant, pilote et juge doit porter une combinaison néoprène couvrante d'au moins 5 mm d'épaisseur. Sinon, un gilet de sauvetage doit être porté, même avec une combinaison étanche. Si la législation locale du pays organisateur impose d'autres exigences, le pays organisateur doit en informer les participants à l'avance.
- Les manipulateurs ne sont pas autorisés à porter des vestes ou autres textiles/accessoires avec poches ou possibilités de cacher des jouets, collations, etc.

e. Équipement du chien

Le chien doit être présenté avec un harnais et le porter pendant tous les exercices de la compétition (y compris les exercices au sol). Le harnais doit comporter au moins une poignée sur le dessus de l'épaule du chien et 2 anneaux latéraux d'environ 15 cm de diamètre (1 de chaque côté). La sangle autour de l'épaule et du cou du chien doit laisser suffisamment d'espace libre afin d'éviter l'impression que le chien est retenu en laisse. Les juges contrôleront le harnais et la tension avant le début de la compétition et pourront renouveler le contrôle si nécessaire.

Le harnais ne doit fournir aucune aide à la flottaison au chien, afin que le juge puisse évaluer les capacités physiques du chien.

Aucun collier ou accessoire similaire autour du cou n'est autorisé pendant les exercices au sol et dans l'eau.

f. Début et fin des exercices aquatiques

Le juge donne la permission au conducteur de commencer l'exercice et de donner des ordres au chien.

La position de départ depuis la terre est sur le rivage ; les conducteurs peuvent entrer dans l'eau jusqu'à ce que le chien atteigne la profondeur de nage.

Cette profondeur dépend de la taille du chien. Le conducteur qui avance trop est sanctionné.

Une aide trop importante au chien au départ sera sanctionnée ; le chien doit montrer une initiative libre. Un conducteur qui touche un chien en train de nager est sanctionné.

Lors du retour au rivage à la fin de l'exercice, le conducteur vient aider le chien dès que celui-ci a ses quatre pattes au sol.

Le juge arrête un exercice lorsque le juge estime que le chien ne travaille plus, lorsque le chien n'a pas commencé l'exercice dans les 30 secondes suivant l'autorisation du juge, ou lorsque le chien retourne sur le rivage avec les quatre pattes au sol avant la fin de l'exercice.

Un conducteur qui refuse de commencer un exercice est exclu de la compétition et sera considéré comme ayant abandonné.

Les points déjà obtenus constitueront le résultat final pour le concurrent.

g. Instructions pour les aides

Personne en train de se noyer (consciente)

- Le figurant appelle pendant tout l'exercice, sans jamais prononcer le nom du chien. Cependant, il réduit l'intensité de l'appel (voix et gestes) lorsque le chien se trouve à moins de 3 mètres du figurant.
- Le figurant commence à crier dès qu'il tombe dans l'eau.
- Si le chien s'éloigne avant d'atteindre le figurant, celui-ci ne change rien et continue à crier de la même manière qu'auparavant.
- Le figurant ne nage jamais pour aller chercher le chien. Il attrape le harnais du chien lorsque celui-ci est à portée de bras.
- Le figurant essaie de rester à un point fixe dans l'eau.
- Pendant les exercices du triangle, le figurant conscient devra changer de côté par rapport au chien si nécessaire, afin de permettre au chien de travailler confortablement avec un figurant de chaque côté. Le premier figurant doit changer de côté avant d'atteindre le second figurant afin de ne pas bloquer la progression du chien.
- Dans les exercices où le figurant doit attraper les anneaux du harnais ou la bouée de sauvetage, il reste debout dans l'eau jusqu'à ce que le chien le tire en position horizontale.

Personne inconsciente

- Le figurant garde la main ouverte et plate sur l'eau, paume vers l'eau, dans tous les exercices de prise de bras, afin que le chien puisse choisir de saisir le poignet, l'avant-bras ou les doigts.
- L'épaisseur maximum des gants de plongée est de 5 mm. La longueur maximale couvre

uniquement la main. Aucune double protection sur le poignet ou le bras n'est autorisée. Les gants doivent être suffisamment longs pour que, lors du port d'une combinaison étanche, le chien ne casse pas l'étanchéité. Le figurant ne peut porter aucun objet dur en plastique ou en métal comme des montres, bracelets, etc.

- Après être tombé dans l'eau, un figurant inconscient place les pieds dans la direction exigée par l'exercice. Le figurant inconscient ne fait aucun mouvement, aucun bruit, et ne corrige pas sa position. Il reste inconscient et flotte au gré des mouvements de l'eau et du vent. Si le chien nage sur le corps, le bras, la main ou les jambes, le figurant ne réagit pas tant qu'il n'y a aucun risque de blessure.
- Le figurant garde les jambes serrées pour empêcher le chien de passer entre les jambes.
- Une fois que le chien a attrapé le bras, le figurant donne un signal au conducteur en plaçant l'autre bras sur la poitrine.
- En cas de prise douloureuse du bras, le figurant doit l'indiquer clairement au conducteur pour qu'il donne l'ordre au chien de lâcher. Une prise douloureuse peut être causée par une mauvaise position ou par une prise trop serrée. Dans le premier cas, le figurant montre la main ouverte au conducteur, qui commandera au chien de lâcher et de reprendre correctement. Dans le second cas, lorsque la pression est trop forte et cause de la douleur, le figurant montre le poing fermé pour l'indiquer au juge. Le conducteur doit alors ordonner au chien de lâcher le bras du figurant et de revenir.
- Si l'exercice est arrêté par le figurant en raison d'une prise douloureuse, celui-ci doit montrer sa main aux juges pour montrer les marques de dents. En cas de doute des juges, ils peuvent demander de refaire l'exercice avec le même chien mais avec le second figurant afin d'obtenir un second avis.

h. Pilotes de bateau

Les pilotes disposent des permis ou des autorisations nécessaires pour conduire les bateaux conformément aux lois civiles nationales. Le pilote est responsable de la sécurité des personnes montant à bord du bateau. Il est recommandé que les conducteurs de bateaux soient couverts par une assurance provenant du pays ou du club organisateur.

Le pilote du bateau est tenu de conduire le bateau de la même manière pour chaque chien (trajectoire – vitesses – position d'attente).

Lorsqu'il existe un point fixe pour les bateaux, le pilote doit maintenir le bateau au même endroit. En cas de vents plus forts ou de marées, l'utilisation d'une ancre ou d'une bouée de marquage est requise..

i. Commandes

Les commandes correctes sont courtes et éventuellement combinées en même temps avec un signal corporel.

Les signaux corporels continus sont pris en compte lors de l'attribution des points.

Aucune commande pour commencer l'exercice ne peut être donnée avant l'autorisation du juge.

j. Fautes disqualifiantes

Le travail à l'eau est un sport où le chien montre sa capacité à aider les personnes dans l'eau. Le chien doit faire preuve d'un comportement doux et stable. Toute forme de comportement agressif envers les humains ou les autres animaux est fortement pénalisée, et un comportement agressif pendant la compétition entraîne la disqualification de toute l'épreuve.

Toute forme de tricherie ou de tromperie de la part du conducteur entraîne une disqualification. Le conducteur n'est pas autorisé à apporter de la nourriture, des friandises, des snacks, des jouets, etc. dans la zone de compétition. Si un chien grimpe sur la tête ou sur le corps d'un assistant, il reçoit zéro point pour cet exercice. Si le chien ne fait que nager au-dessus d'un bras ou d'une jambe, il sera simplement sanctionné par une perte de points.

4. DESCRIPTION DES EXERCICES

a. Exercice sur la terre

L'exercice au sol est divisé en 2 parties de 10 points chacune.

Partie 1 : Le conducteur présente le chien au juge en laisse. Le juge prend un contact physique avec le chien pour vérifier le comportement social du chien. Après cela, le conducteur retire la laisse et le collier du chien et se rend à la zone de départ. Le conducteur demande au chien de s'asseoir. Après le signal du juge, le conducteur marche à vitesse normale sur un parcours d'environ 50 m déterminé par les juges, en passant devant le public et d'autres chiens sur la plage. Les concurrents du même groupe seront le long du parcours dans une zone spécifiée par les juges, avec leurs chiens en laisse, et le comportement des chiens ne travaillant pas est également jugé.

Partie 2 : Le juge montre un endroit où le chien doit se coucher. Le conducteur collecte tout le matériel sur la plage et le place dans le bateau situé dans l'eau (environ 1 minute), puis revient vers le chien. Le chien doit rester couché pendant tout l'exercice. Après un temps d'attente de trois secondes, le conducteur demande au chien de s'asseoir et l'exercice est terminé.

Objectif principal : les chiens doivent montrer qu'ils suivent le conducteur à une distance de 0,5 m et rester en position couchée.

Échec :

- Le chien s'éloigne à plus de 3 m du conducteur
- Le conducteur a un contact physique avec le chien
- Le chien quitte l'endroit pendant la période de repos

b. Exercices dans l'eau

Groupe A

1. Le triangle avec 2 assistants partant de la terre

Le conducteur est avec le chien sur la plage. Deux bateaux, chacun ayant un assistant à l'intérieur, avancent simultanément avec une distance de 25 mètres entre eux vers les repères de 50 mètres. Lorsqu'ils arrivent au repère de 30 mètres, le juge donne le signal aux 2 assistants de sauter simultanément dans l'eau. Les deux bateaux poursuivent leur chemin hors de la zone de travail.

Lorsque les deux assistants simulent une situation de noyade, le conducteur est autorisé à envoyer le chien. Après que le chien ait nagé environ 5 m, le juge choisit par tirage au sort pour chaque chien quel assistant devient inconscient. Lorsque le chien a nagé environ 10 m, le juge donne le signal à l'un des assistants pour qu'il devienne inconscient et mette les pieds en direction de l'autre assistant. Le conducteur doit envoyer le chien d'abord vers l'assistant en train de se noyer et le chien doit passer à moins de 0,5 m de la personne en train de se noyer,

suffisamment proche pour que la personne puisse attraper l'un des anneaux du harnais du chien. Le chien continue ensuite vers l'assistant inconscient. Le chien saisit l'assistant inconscient par le poignet ou la main et amène les deux assistants au conducteur sur la plage. Dès que le chien peut marcher, le conducteur va prendre les assistants par la main.

Objectif principal : le chien démontre la capacité de reconnaître le sauvetage préalable d'une personne consciente en train de se noyer par rapport à une victime inconsciente et la capacité d'amener les deux assistants en toute sécurité sur la plage. Le chien doit montrer une prise douce respectant l'intégrité de l'assistant.

Échec :

- Le chien touche l'assistant inconscient avant d'avoir sauvé l'assistant conscient
- Le chien ne sauve pas les deux assistants ensemble

2. Le triangle avec 2 assistants partant du bateau

Le conducteur est avec le chien dans un bateau placé à l'un des repères de 30 m. Le second bateau avec 2 assistants passe l'autre repère de 30 m et le juge donne le signal au premier assistant de sauter dans l'eau et d'appeler à l'aide. 15 m plus loin, le juge donne le signal au second assistant de sauter dans l'eau et de s'allonger inconscient, les pieds tournés vers le premier assistant.

Lorsque les deux assistants sont dans l'eau, le conducteur doit envoyer le chien d'abord vers l'assistant en train de se noyer et le chien doit passer à moins de 0,5 m de la personne en train de se noyer, suffisamment proche pour que l'assistant puisse attraper l'un des anneaux du harnais du chien. Le chien continue ensuite vers l'assistant inconscient. Le chien saisit l'assistant inconscient par le poignet ou la main et amène les deux assistants au conducteur dans le bateau.

Objectif principal : le chien démontre la capacité de sauter du bateau et de reconnaître le sauvetage préalable d'une personne consciente en train de se noyer par rapport à une victime inconsciente et la capacité d'amener les deux assistants en toute sécurité au conducteur. Le chien doit montrer une prise douce respectant l'intégrité de l'assistant.

Échec :

- Le chien touche l'assistant inconscient avant d'avoir sauvé l'assistant conscient
- Le chien ne sauve pas les deux assistants ensemble

Groupe B

1. L'aide caché

Deux objets sont placés à 25 m de la plage, à 5 m de la position de départ de l'équipe – le bateau.

Le bateau est placé à 50 m, un sauveteur inconscient est caché derrière le bateau. Le chien et le conducteur sur la plage ne doivent pas observer la mise en place du bateau, du sauveteur et des objets à la position de départ. Avant le début de l'exercice, les objets sont choisis par tirage au sort parmi : gilet de sauvetage, bouée de sauvetage, bateau fixé à l'ancre et

mannequin flottant. Les objets choisis sont les mêmes pour tous les chiens.

Au signal du juge, le conducteur peut se tourner vers l'eau et envoyer le chien chercher le sauveteur inconscient. Le sauveteur met les pieds en direction du bateau. Le chien prend le poignet ou la main du sauveteur dans sa gueule et ramène le sauveteur au conducteur sur la plage. Dès que le chien peut marcher, le conducteur doit prendre le sauveteur par la main.

Objectif principal : le chien doit nager en ligne droite sans tenir compte des objets flottants et rechercher le sauveteur derrière le bateau.

Échec :

- Le chien attrape un des objets perturbateurs avec sa gueule
 - Le chien ne récupère pas le sauveteur
-

2. Surfeur tombé du surfboard/SUP

Le sauveteur est assis sur le surfboard à 50 m de la plage et appelle à l'aide. Le conducteur est sur la plage avec le chien.

Le juge donne le signal au conducteur pour commencer l'exercice. Le chien nage vers le sauveteur. Le sauveteur donne la corde au chien et celui-ci ramène le surfboard à la plage. À environ 30 m, le sauveteur se couche et glisse du surfboard dans l'eau, simulant une personne inconsciente, les pieds en direction de la plage. Le conducteur demande alors au chien de lâcher la corde du surfboard et de retourner sauver le sauveteur. Le chien prend le poignet ou la main du sauveteur dans sa gueule et ramène le sauveteur au conducteur sur la plage. Dès que le chien peut marcher, le conducteur prend le sauveteur par la main.

Objectif principal : démontrer la capacité du chien à lâcher la corde et comprendre l'importance de sauver la personne plutôt que le surfboard. Si le chien sauve la personne sans lâcher la corde, au maximum la moitié des points peut être attribuée.

Échec : Le chien ne sauve pas le sauveteur.

3. Le bateau sur le rivage

Le conducteur et le chien sont dans un bateau à 30 m de la plage. Un second bateau est placé près de la plage et le sauveteur tient la corde du bateau dans la main.

Le sauveteur commence à appeler le chien. Dès que le sauveteur appelle, le conducteur envoie le chien sauter et nager jusqu'au sauveteur. Lorsque le chien est sur ses quatre pattes, le sauveteur donne la corde au chien et entre dans le bateau lorsqu'il flotte. Le chien ramène le bateau avec le sauveteur au conducteur dans le bateau.

Objectif principal : démontrer la capacité du chien à sauver une personne en détresse sur le rivage à l'aide d'un bateau. Le chien doit également montrer sa capacité à retourner vers le conducteur après être resté sur ses quatre pattes au rivage.

Échec : Le chien ne remet pas la corde du bateau au conducteur.

4. Bateau perdu depuis un bateau

Un bateau avec un sauveteur se rend à environ 30 m du rivage et arrête le moteur. Le sauveteur place l'extrémité de la corde à environ 30 cm flottante dans l'eau et le reste de la corde dans le bateau. Le conducteur et le sauveteur se couchent dans le bateau hors de vue. Le chien et le conducteur ne doivent pas observer cela en attendant dans le bateau sur le rivage.

Le bateau avec le chien et le conducteur est ensuite amené à 30 m du bateau flottant, parallèlement au rivage.

Dès que le juge donne le signal de départ, le chien saute sur ordre du conducteur et nage jusqu'au deuxième bateau. Le chien attrape la corde et ramène le bateau au conducteur. Le conducteur prend la corde et la remet au sauveteur afin que le conducteur puisse prendre le chien dans le bateau.

Objectif principal : démontrer la capacité du chien à trouver la corde flottante sans être appelé par quelqu'un à l'intérieur et à la ramener au conducteur.

Échec : le chien ne ramène pas le bateau au conducteur.

5. Sauvetage de deux personnes en train de se noyer

Le conducteur est sur la plage avec le chien. Deux bateaux avec un sauveteur chacun passent parallèlement au large, espacés de 25 m. À 30 m, un sauveteur saute à l'eau et simule une situation de noyade. À 50 m, le deuxième sauveteur saute à l'eau et simule également une situation de noyade.

Le juge donne le signal au conducteur pour commencer l'exercice. Le chien nage en ligne droite vers le sauveteur à 50 m du rivage et le conducteur nage en ligne droite vers le sauveteur à 30 m. Le conducteur sécurise le sauveteur en train de se noyer pendant que le chien récupère le deuxième sauveteur. Lorsque ce deuxième sauveteur attrape l'anneau du harnais du chien, le chien nage vers le conducteur et ce dernier attrape l'autre anneau du harnais. Le chien continue à nager vers la plage pour ramener le conducteur et les deux sauveteurs. Le conducteur peut aider le chien au retour en nageant avec ses jambes.

Objectif principal : démontrer la capacité du chien à collaborer avec le conducteur. Il est important que le chien reste concentré sur le sauveteur à 50 m plutôt que de suivre le conducteur.

Échec : le chien ne ramène pas le conducteur et les deux sauveteurs sur la plage.

Groupe C

1. Le triangle avec bouée et bateau

Le conducteur et le chien sont sur la plage. Le bateau avec deux assistants passe parallèlement à la plage à 30 m.

Le juge donne le signal au premier assistant pour sauter dans l'eau et simuler une situation de noyade.

Le bateau continue sur 15 m et s'arrête, le deuxième assistant dans le bateau simule une situation de panique sans appeler le chien.

Au signal du juge, le conducteur jette la bouée dans l'eau (ou la met dans la bouche du chien) et envoie le chien vers l'assistant en train de se noyer. Le chien nage vers l'assistant à une distance de 0,50 m afin que l'assistant puisse attraper la bouée (sans attraper les anneaux du harnais). Ensuite, le deuxième assistant dans le bateau appellera le chien. Le chien amène le premier assistant au bateau grâce à la bouée. À l'arrivée au bateau, le chien remet la bouée à l'assistant dans le bateau et l'assistant en détresse monte rapidement seul à bord. Une fois l'assistant à bord, l'autre assistant du bateau donne la corde du bateau au chien, et le chien doit ramener le bateau au conducteur sur la plage.

Concernant l'échange de la corde de la bouée avec la corde du bateau, le chien doit donner la bouée à l'assistant lorsque celui-ci met la main dans l'eau pour la prendre. Si le chien ne lâche pas la corde de la bouée, les étapes suivantes sont appliquées et entraînent une perte de points :

- Si le chien ne lâche pas la bouée, le conducteur donne un second ordre de lâcher.
- Si le chien ne lâche toujours pas, l'assistant exercera une courte et légère tension sur la corde pour provoquer le lâcher.
- Si le chien ne lâche toujours pas, l'assistant proposera un échange avec la corde avant du bateau.

Objectif principal : le chien doit amener l'assistant avec la bouée en toute sécurité au bateau, lâcher librement la bouée à l'assistant dans le bateau, attendre pour prendre la corde après que l'assistant soit à bord et ramener le bateau au conducteur.

Échec :

- Le chien n'amène pas l'assistant au bateau
 - Le chien ne ramène pas le bateau au conducteur
-

2. Bouée depuis le bateau

Les deux bateaux sont sur la plage, dans le premier se trouvent le chien et son conducteur, dans le second l'assistant.

Le premier bateau est aligné avec les bouées de 30 et 50 m tandis que le second est légèrement en dehors de cette ligne. Les deux bateaux se dirigent vers le large. Le premier bateau avec le chien et le conducteur s'arrête à la marque des 30 m tandis que le second passe la marque des 30 m et l'assistant saute à l'eau. Ce bateau ne s'arrête pas et continue jusqu'à la marque des 50 m sur la ligne 30-50 m du premier bateau.

Dès que l'assistant tombe à l'eau, le conducteur jette la bouée et demande au chien de l'apporter à l'assistant qui appelle et simule la noyade. Dès que le chien est dans l'eau, le premier bateau continue directement vers le second bateau situé à la bouée des 50 m. Le premier bateau sécurise le second tandis que le chien agit sans être dérangé pour sauver l'assistant. Le chien passe à moins de 0,5 m de l'assistant avec la bouée pour que l'assistant puisse l'attraper (sans saisir le harnais). Le chien ramène l'assistant grâce à la bouée au conducteur qui a sécurisé le second bateau. L'assistant monte d'abord sur le bateau, puis le chien après.

Objectif principal : démontrer la capacité du chien à sauver une personne avec la bouée sans être perturbé par le fait que le conducteur part sécuriser le second bateau.

Échec :

- Le chien n'apporte pas la bouée à l'assistant
 - Le chien n'amène pas l'assistant au conducteur dans le bateau
-

3. Le gilet de sauvetage

Le conducteur et le chien sont dans le premier bateau à 30 m de la plage. Un second bateau avec l'assistant passe à 30 m du premier bateau et le juge donne le signal à l'assistant pour sauter à l'eau. L'assistant simule une situation de noyade. Après le signal de départ du juge, le conducteur ordonne au chien de sauter dans l'eau. Lorsque le chien est dans l'eau, le conducteur lui remet le gilet de sauvetage. Le gilet n'est pas lancé à l'eau mais donné au

chien. Si le chien a sauté trop loin, le conducteur lui ordonne de revenir. Le chien apporte le gilet à l'assistant en détresse. Il s'approche à moins de 0,50 m et remet le gilet volontairement ou sur ordre du conducteur lorsque l'assistant s'en approche. L'assistant prend le temps de mettre le gilet. Le chien doit rester proche jusqu'à ce que le gilet soit mis et que l'assistant ait pris un des anneaux du chien. Le chien ramène ensuite l'assistant au conducteur dans le bateau. L'assistant est embarqué en premier, puis le chien.

Si le chien ne donne pas le gilet à l'assistant, les actions suivantes entraînent une réduction de points :

- Si le chien ne donne pas le gilet, le conducteur donne un second ordre de lâcher
- Si le chien ne donne toujours pas le gilet, l'assistant tire légèrement sur le gilet pour provoquer le lâcher

La réduction de points s'applique aussi si le chien ne reste pas proche de l'assistant pendant la mise du gilet ou s'il gêne l'assistant.

Objectif principal : démontrer la capacité du chien à apporter le gilet, rester patient pendant que l'assistant le met et ramener l'assistant au conducteur.

Échec :

- Le chien ne nage pas vers l'assistant après avoir pris le gilet ou revient vers le conducteur sans l'assistant
 - Le chien ne remet pas le gilet à l'assistant
-

4. Lit flottant / planche de surf / paddle

Un assistant se rend à la marque des 30 m sur un lit flottant / planche de surf / paddle. Le conducteur et le chien sont sur la plage. L'assistant s'assoit sur le support et, au signal du juge, commence à appeler le chien.

Le conducteur donne la corde au chien. Le chien apporte la corde à l'assistant. Le chien doit la remettre à l'assistant. Le conducteur ramène l'assistant vers la rive pendant que le chien nage à côté de lui.

Objectif principal : assister un assistant en difficulté et lui donner la corde.

Échec : le chien ne donne pas la corde ou la reprend après l'avoir donnée.

5. Transport de passager

Le premier bateau est ancré à 30 m du rivage avec un assistant, un juge et un pilote à bord, parallèle à la rive. Le conducteur et le chien sont sur la plage avec le second bateau.

Le conducteur donne la corde avant du bateau au chien et ordonne d'aller vers le bateau ancré. Le conducteur saute dans le bateau pour aller avec le chien vers le bateau en difficulté. Le chien doit amener le bateau assez près de l'ancré pour permettre à l'assistant de changer de bateau. Ensuite, le chien ramène le bateau à la rive avec l'assistant et le conducteur à bord.

Objectif principal : le chien doit pouvoir amener un bateau à proximité sur ordre pour que l'assistant puisse changer de bateau.

Échec : l'assistant ne peut pas changer de bateau car le chien l'a laissé trop loin ou le chien ne ramène pas le bateau à la rive.

6. Ramener le bateau à la rive

Deux bateaux partent simultanément. Le premier bateau avec le conducteur et le chien se rend sur une des marques des 50 m. Le second bateau avec l'assistant se rend sur la marque opposée des 30 m. L'assistant place l'extrémité de la corde à environ 30 cm flottante dans l'eau et le reste dans le bateau. Lorsque les bateaux sont en place, le juge donne le signal aux conducteurs pour avancer lentement à la vitesse de "rame" parallèlement à la rive. Dès que les bateaux bougent, le juge signale au conducteur de commencer l'exercice, et l'assistant appelle le chien.

Le conducteur ordonne au chien de sauter et d'aller chercher la corde dans le second bateau. En approchant, le moteur du bateau est arrêté et le chien doit trouver la corde seul. Ensuite, le chien ramène le second bateau à la rive. Dès que le chien peut marcher, il peut lâcher la corde et l'exercice est terminé. Le second assistant sur la rive gardera le chien jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne.

Objectif principal : le chien doit montrer qu'il peut trouver la corde et ramener le bateau à la rive.

Échec : le chien ne ramène pas le bateau à la rive.



CENTRALE
CANINE

EN 22.01-A-V3

155 avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - Tél.: +33 (0)1 49 37 54 25 - www.centrale-canine.fr

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

N° de carnet

Le :

Cadre réservé à la S.C.C.

FORMULAIRE DE COMMANDE DE CARNET DE TRAVAIL "UTILITÉ"

Le carnet de travail est délivré par la S.C.C. aux propriétaires des chiens sous réserve de l'envoi d'un dossier comprenant les documents suivants :

Photocopie lisible du **Pedigree** : N° LOF (et non le N° de DOSSIER) ou Photocopie du **Certificat de Naissance**

ou Photocopie de l'inscription au **Livre d'Attente** ou à **Titre Initial**

ou Photocopie du **Pedigree étranger (avec logo officiel)** émanant d'un organisme affilié à la F.C.I.

accompagnée de la Photocopie de la **carte d'identification** du chien (*civilité indispensable*)

ainsi que du Règlement (voir montant ci-dessous) à l'ordre de la S.C.C.

PREMIÈRE DEMANDE (*) ☐ RENOUELEMENT (*) ☐ DUPLICATA (*) ☐ PROTÈGE CARNET (AVEC OU SANS COMMANDE DE CARNET) (*) ☐

(*) Préciser l'objet de votre demande

A REMPLIR (en lettres capitales) par le PROPRIÉTAIRE DU CHIEN :

CIVILITÉ ¹ M. ☐ Mme ☐

NOM ¹ PRÉNOM

ADRESSE ¹

CODE POSTAL ¹ VILLE ¹

Courriel @

Téléphone fixe Téléphone portable

N° de LOF (*) ¹ (* LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS ou Livre des Origines pour les chiens inscrits à un livre généalogique étranger reconnu par la F.C.I.)

AFFIXE

NOM du CHIEN ¹

RACE ¹

DATE de NAISSANCE / / Mâle ¹ ☐ Femelle ¹ ☐ NATURE DU POIL

TRANSPONDEUR ¹ ou TATOUAGE

DISCIPLINES

UN CARNET UNIQUE PEUT ÊTRE DÉLIVRÉ POUR PLUSIEURS DISCIPLINES

NOTE : CHOIX **OBLIGATOIRE** D'UNE DISCIPLINE AU MINIMUM

CAMPAGNE ^(**) ☐ MONDIORING ^(**) ☐ RING ^(**) ☐ RCI ^(**) ☐ OBEISSANCE ^(**) ☐

PISTAGE ^(**) ☐ RECHERCHE UTILITAIRE ^(**) ☐ TROUPEAU ^(**) ☐ SAUVETAGE (Surface/Décombres/Avalanche) ^(**) ☐ SAUVETAGE A L'EAU ^(**) ☐

(**) Cocher la (les) discipline(s) souhaitée(s)

BON DE COMMANDE à retourner avec le dossier complet à : SOCIETE CENTRALE CANINE, Carnets de travail / Mme TADJINE

155 Avenue Jean Jaurès, 93535 AUBERVILLIERS Cedex

☐ ² Carnet seul 12€  ☐ ² Carnet + protège-carnet Nubuck bleu 22€ 

☐ ³ x Protège-carnet(s) Nubuck bleu seul(s) à 15€ = €

☐ ³ x caramel 1 étiquette à 22€ ☐ ³ x corail 2 étiquettes à 25€

☐ ³ x ~~Protège-carnet(s) cuir~~ (rupture de stock) Nouveauté à venir

pour un total de €

Délai de traitement MINIMUM : 15 jours

Pour toute question concernant cette demande : ☎ 01 49 37 54 25 carnets.travail@centrale-canine.fr

Je joins mon règlement par

☐ Carte bancaire n°

☐ Chèque bancaire ou postal* à l'ordre de la Société Centrale Canine

* correspondant UNIQUEMENT au total de ce formulaire

Signature :

Date d'expiration

Cryptogramme

3 derniers chiffres imprimés au dos de la carte bancaire

(1) Champs obligatoires

(2) Ne cocher qu'une seule case

(3) Indiquer la quantité si commande de protège carnet(s) seul(s) ou supplémentaire(s)

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ



COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE SAUVETAGE A L'EAU

LICENCE PROPRIÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2026

La licence est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ce formulaire doit être rempli en lettres capitales et adressé à votre club d'utilisation

Les champs précédés d'un * sont obligatoires

Veillez vous assurer que chaque chien est titulaire d'un carnet de travail UTILITÉ (obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017)

Cochez la case correspondant à votre demande (en cas de renouvellement ou duplicata, indiquez votre n° de licence)

* DEMANDE DE LICENCE ☐ RENOUELEMENT ☐ AJOUT CHIEN ☐ LICENCE N° :

* CIVILITÉ M. ☐ Mme ☐ * NOM : _____ * PRÉNOM : _____

ADRESSE NUMÉRO : _____ VOIRIE : _____

VOIRIE (SUITE) : _____ LIEU-DIT : _____

* CODE POSTAL : _____ * VILLE : _____

PAYS : _____ TÉLÉPHONE : _____ MOBILE : _____

COURRIEL : _____

* CLUB D'UTILISATION : _____

Identifiez vos chiens (1 au minimum) (en cas d'espace insuffisant, veuillez joindre votre liste sur papier libre)

Nom du chien	Race	Identification/FAPAC	Né le	Sexe

- * ☐ Je déclare ne pas avoir subi de condamnation pour sévices sur animaux
- * ☐ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portées ci-dessus, certifie être le propriétaire des chiens mentionnées et déclare avoir pris connaissance et adhérer sans réserve à la charte du licencié
- * ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des garanties du contrat d'assurance lié à la licence et j'accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient exploitées dans le cadre de la gestion des licences

* Date de la demande :

* Signature :

Cadre réservé au club

Date : _____ Par : M. Mme Nom : _____ Prénom : _____

Signature :

TARIF POUR L'ANNÉE 2026 :

Demande / Renouvellement : 19 € (par chien)

Ajouter 1 chien en cours d'année : 19 €

COMMISSION NATIONALE D'UTILISATION SAUVETAGE À L'EAU

LICENCE CONDUCTEUR POUR L'ANNÉE 2026

La licence est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ce formulaire doit être rempli en lettres capitales et adressé à votre club d'utilisation

Les champs précédés d'un * sont obligatoires

Cochez la case correspondant à votre demande (en cas de renouvellement ou duplicata, indiquez votre n° de licence)

* DEMANDE DE LICENCE ☐ RENOUELEMENT ☐ LICENCE N° :

* CIVILITÉ M. ☐ Mme ☐ * NOM : _____ * PRÉNOM : _____

ADRESSE NUMÉRO : _____ VOIRIE : _____

VOIRIE (SUITE) : _____ LIEU-DIT : _____

* CODE POSTAL : _____ * VILLE : _____

PAYS _____ TÉLÉPHONE : _____ MOBILE : _____

COURRIEL : _____

- * ☐ Je déclare ne pas avoir subi de condamnation pour sévices sur animaux
- * ☐ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et déclare avoir pris connaissance et adhérer sans réserve à la charte du licencié
- * ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des garanties du contrat d'assurance lié à la licence et j'accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient exploitées dans le cadre de la gestion des licences

* Date de la demande :

* Signature :

Cadre réservé au club

Date : _____ Par : M. Mme Nom : _____ Prénom : _____

Signature :

TARIF POUR L'ANNÉE 2026 :

Demande / Renouvellement : 19 € (Tarif forfaitaire)

DATE	LIEU	CP	NATURE	ORGANISATEUR	CONTACT	TÉLÉPHONE	JUGE	PLONGEURS
11 & 12 avril	Pointe du Bill à SENÉ	56860	Mer	Club Canin Vannetais	Pascal TANGUY & Morgan GICQUEL	06 64 74 95 26 06 81 60 24 91	Yann JEANDENANS	Pascal Tanguy & Jeanne et Elsa LE BERRE-GRUNENWALD
18 & 19 avril	Port Albert à FENEU	49460	Eau douce	Eole & Compagnie	Valérie GUINEBERTEAU	06 10 97 03 20	Romain REMACLE	Pascal TANGUY & Aurélie JOLIVET
3 mai	CONDE SUR L'ESCAUT Base de CHABAUD	59163	Eau douce	Galibots et côte d'Opale	François BRIFFAUT	06 25 46 20 86	Yann JEANDENANS	Nona DELECROIX & Audrey CLEMENT
3 mai	Biscarosse	40600	Eau douce	Club Canin Aquitain de Travail sur l'Homme	Stéphane MAGRI	06 76 43 33 88	Alexandre ALLAIRE	
10 mai	BASE NAUTIQUE DE NORON	79000	Eau douce	Les Perles Noires de Njord	Edwige BOURREAU	06 20 64 73 29	Dominique GRÉ	Jean Marc Marcel VENAULT & Julie COET
17 mai	À VALIDER PAR LA CANINE TERRITORIALE			Aqua - Dogs 18	Florian BITAUD	06 08 64 08 47	Dominique GRÉ	Julie COET & Evelynne JIMENEZ
31 mai	COURSEULLES SUR MER	14470	Mer	ACSE	Stéphane LINQUE	06 24 80 55 58	Alexandre ALLAIRE	Pascal REMPENAU & Nona DELECROIX
6 & 7 juin	SAINT SAUVEUR	80470	Eau douce	L'Aquatic Club des Pat'eaux Picards	Alice LEJEUNE	06 20 55 54 08	Stéphane LINQUE	Christophe BARTHELEMY &
14 juin	ANGERS	49000	Eau douce	ACS ANGERS	Joëlle PINSON	06 09 60 21 99	Yann JEANDENANS	Auréli JOLIVET & Céline CHARLES
28 juin	BASE NAUTIQUE LURE	70200	Eau douce	Nauticanin Franche Comté	Réjane BEGHIN	06 46 80 38 65	Marie Claude CRESSON	Philippe DESPAQUIS & Audrey CLÉMENT
5 juillet	Lac de l'Uby à CAZAUBON	32150	Eau douce	LES GARDIENS DE LA MER	Pascale LANSALOT-MATRAS	06 15 42 94 27	Dominique GRÉ	Prescillia Rivé & Jérémy Frouin.
12 juillet	CHÂTEAU GARNIER	86350	Eau douce	Canin Aquatic Pictave	Dominique BOBIN	06 23 87 63 35	Anne Heno	Julie COET, Jean Yves FAGUER & Evelynne JIMENEZ
18 & 19 juillet	PUBLIER	74500	Eau douce	LAC 74	Sylvie CASTELLAN	06 64 95 05 13	Romain REMACLE	Jean Marie Florance & Sylvie CASTELLAN
5 & 6 septembre	En Allemagne, lieu à déterminer		Championnat Européen					
13 septembre	ARMOUITS CAPPEL	59380	Eau douce	Littoral Horizon Terre Neuve	Laurence Roëre	06 82 71 25 75	Stéphane LINQUE	Evelynne JIMENEZ & Nonna DELECROIX
19 septembre	Plage de BREHEC	Examen, recyclage plongeurs & Réunion pour les Licenciés		CUNSE	CUNSE	Réfèrent Plongeur Jean Paul ROBINIER 06 83 32 83 69		
20 septembre		22580	CHAMPIONNAT DE FRANCE MER	Les Chiens d'Eau du Goëlo	Jean Pierre HALLOT	07 78 87 82 46	Christophe DELORME	Etodie MÉNARD &
3 octobre	Plage de Sorlock à MESQUER	44000	Mer	ATNLA	Elsa LE BERRE-GRUNENWALD	07 86 74 44 11	Claire DETENDER	Jérémy FROUIN & Stéphanie BOSC
4 octobre			Coupe					
31-oct	MILLAC	86 150	Sélection Champ.Europ Eau douce	ACSE MILLAC	Jeanne LE BERRE-GRUNENWALD & Jean Paul ROBINIER	06 84 31 13 36 & 06 83 32 83 69		
7 novembre	Base Nautique de Saint Pierre	97410	Eau Douce	CCARETA	Laurent ALBERT	06 92 88 61 10		Christine ALBERT & P.A. LIBMANN
8 novembre	Base Nautique de Saint Pierre	97410	Eau douce	CCARETA	Laurent ALBERT	06 92 88 61 10		Christine ALBERT & Mathieu COLLART

LES BASES

- **Département 06**

TERRE NEUVE 06

Contact : **Mr SAPP Alain** ☎ **06 76 75 12 84**

@ terreneuve06.fnmcsa@gmail.fr

Jours et heures des entraînements : **entraînements bimensuels**
le dimanche de 9h30 à 16h de fin septembre à début juin

- **Département 13**

CLUB CANIN DE SAUVETAGE A L'EAU'VA

Contact : **Mme GIRCOURT Sylvie** ☎ **06 77 45 26 69**

@ gircourt.sylvie@gmail.com

Jours et heures des entraînements : **dimanche de 8h à 14h**

- **Département 14**

ASSOCIATION DES CHIENS SPORTIFS à L'EAU site NORMANDIE

Contact : **Mr LINQUE Stéphane** ☎ **06 88 04 01 72**

@ stephane.linque14@orange.fr

Jours et heures des entraînements : **le dimanche toute la journée et**
certaines samedi - préférable d'appeler avant de venir merci

- **Département 17**

LES SENTINELLES DE LA CÔTE

Contact : **Mr FREMOND Daniel** ☎ **06 08 82 87 60**

@ sentinelles.cotes@gmail.com

Jours et heures des entraînements : **le dimanche de 9h30 à 13h30**

- **Département 18**

AQUA-DOGS 18

Contact : **Mr BITAUD Florian** ☎ **06 08 64 08 47**

@ asso.aquadogs18@gmail.com

Jours et heures des entraînements : **Dimanche de 9h à 17h**
sauf périodes Juillet-Août de 9h à 14h

- **Département 22**

LES CHIENS D'EAU DU GOËLO

Contact : **Mr HALLOT Jean-Pierre** ☎ **07 78 87 82 46**

@ jeanpierrehallot@sfr.fr

Jours et heures des entraînements : **Dimanche de 9h à 13h30**
Plage de Brehec

- **Département 29**

ACSE LES ABERS

Contact : **Mr PAPIN Dominique** ☎ **06 10 56 68 71**

@ **syldompapin@orange.fr**

Jours et heures des entraînements : **dimanche après-midi 14h**

- **Département 32**

LES DAUPHINS D'OCCITANIE

Contact : **Mme CHABOT Lydie** ☎ **06 70 03 57 97**

@ **lpchabot@orange.fr**

Jours et heures des entraînements : **dimanche à partir de 11h**

3 lacs d'entraînement : Lac de Candau à 32190 Castillon Débats et lac de l'Uby 32150 Cauzabon

LES GARDIENS DE LA MER

Contact : **Mr SOUQUIERES Serge** ☎ **06 01 86 44 20**

@ **ssouquieres@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **dimanche à partir de 11h**

3 lacs d'entraînement : Lac de Candau à 32190 Castillon Débats et lac de l'Uby 32150 Cauzabon

- **Département 37**

ASSOCIATION TOURANGELLE DES CHIENS DE SAUVETAGE AQUATIQUE (A.T.C.S.A)

Contact : **Mr DELACHE Jean-Noel** ☎ **06 62 27 15 96**

@ **jn37@free.fr**

Jours et heures des entraînements : **d'Avril à fin Octobre le dimanche de 9h30 à 13h**

TOUTOUS D'EAU

Contact : ☎

@ **toutousdeau@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Saint Avertin**

- **Département 38**

EDUCATION CANINE VILLE SOUS ANJOU/TN69

Contact : **Mr GERIN Serge** ☎ **06 47 16 52 01**

@ **canine.education@wanadoo.fr**

Jours et heures des entraînements : **Etang de la Balme le samedi à 14h**

- **Département 39**

ASSOCIATION CANINE JURA SUD

Contact : **Mr DELALANDE Gérard** ☎ **06 87 58 06 37**

@ **acjs.jeurre.39@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **D'Avril à fin Octobre le dimanche de 14h à 19h**

- **Département 40**

CLUB CANIN AQUITAIN DE TRAVAIL SUR L'HOMME

Contact : **Mr MAGRI Stéphane** ☎ **06 76 43 33 88**

@ **ccath@labradorsdupharedaiguillon.fr**

Jours et heures des entraînements : **dimanche 14h**

- **Département 44**

ATLANTIQUE TERRE NEUVE ET LEURS AMIS

Contact : **Mme LE BERRE GRUNENWALD Elsa** ☎ **07 86 74 44 11**

@ **pres.atnla@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **dimanche à partir de 11h**

Entraînements : **port de Mindin - Les Plns et port de Toul-ru**

- **Département 45**

TERNOVA

Contact : **Mme SCHAFF Nicole** ☎ **06 80 37 06 92**

@ **nicoleschaff91@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **dimanche à partir de 10h à l'Île Charlemagne**

- **Département 49**

ASSOCIATION CHOLETAISE DE TRAVAIL A L'EAU

Contact : **Mme GIORDANI SALLOT Céline** ☎ **06 32 24 52 17**

@ **celine.et.luc@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Dimanche de 9h à 13h**

EOLE ET COMPAGNIE

Contact : **Mme GUINEBERTEAU Valérie** ☎ **06 10 97 03 20**

@ **vguineberteau.eole@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Jeudi 9h/19h - 1er samedi du mois 13h**

ACTION CHIEN DE SECURITE AQUATIQUE

Contact : **Mr PINSON Joelle** ☎ **06 09 60 21 99**

@ **pincon.joelle@orange.fr**

Jours et heures des entraînements : **Samedi à partir de 13h30**

- **Département 50**

ACSE LA PRESQU'ILE

Contact : **Mme VIOLET Marina** ☎ **06 78 52 87 52**

@ **marina50100@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Les dimanches, horaires évolutifs**

- **Département 56**

ACSE BREIZH-IZEL

Contact : **Mr GERARD Thierry** ☎ **06 50 43 02 46**

@ **thierry.gerard@sfr.fr**

Jours et heures des entraînements : **entre 10h et 17h suivant la marée**

LES CHIENS DE LA CÔTE

Contact : **Mme KERHERVE Michelle** ☎ **06 85 80 68 69**

@ **michellekerherve@orange.fr**

Jours et heures des entraînements : **dimanche à partir de 14h tous les 15 jours**

CLUB CANIN VANNETAIS

Contact : **Mr TANGUY Pascal** ☎ **06 64 74 95 26**

@ **celine.et.luc@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Dimanche matin en fonction des marées**

CLUB LORIENT QUEVEN SPORT CANIN

Contact : **Mme LE CLAINCHE Chantal** ☎ **06 79 25 97 76**

@ **clqsc.presidente@orange.fr**

Jours et heures des entraînements : **Dimanche 10h à 13h**

BUBRY ACTIVITES ET SPORT CANIN

Contact : **Mme PRUNELLE Nathalie** ☎ **06 09 60 21 99**

@ **nathalieprunelle@hotmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Vendredi soir 17h à 21h et/ou Dimanche 10h30 à 17h**

- **Département 57**

LES GUEULES NOIRES

Contact : **Mme WILTZIUS Sabine** ☎ **06 83 39 20 05**

@ **sabine.maloyer@orange.fr**

Jours et heures des entraînements : **Les dimanches de 10h à 17h**

- **Département 59**

GALIBOTS ET COTE D'OPALE

Contact : **Mme SACRE Béatrice** ☎ **06 50 43 02 46**

@ **galibotsetcotedopale59@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Dimanche de 9h à 15h et quelques jeudis de 11h à 16h**

LITTORAL HORIZON TERRE NEUVE

Contact : **Mme ROERE Laurence** ☎ **06 82 71 25 75**

@ **lhtn59@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **calendrier consultable sur www.lhtn59.fr**

- **Département 62**

CHIENS SAUVETEURS AQUATIQUES 62

Contact : **Mr GAROT Lionel** ☎ **06 89 90 08 49**

@ **lgarot@sdis62.fr**

Jours et heures des entraînements : **Dimanche 10h à 12h et 14h à 17h**

- **Département 63**

CLUB CANIN DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Contact : **Mr BENCHERAB Florian** ☎ **06 83 09 93 71**

@ **flo.bencherab@wanadoo.fr**

Jours et heures des entraînements : **Samedi matin**

- **Département 67**

ASSOCIATION CLUB D'UTILISATION D'WASSERBÄRE

Contact : **Mr PELEDAN Fabrice** ☎ **06 80 25 35 79**

@ **dwasserbare@numericable.fr**

Jours et heures des entraînements : **Dimanche matin de mars à Novembre**

- **Département 70**

NAUTICANIN

Contact : **Mme BEGHIN Réjane** ☎ **06 46 80 38 65**

@ **famille.beghin.vincent@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Les Dimanche de 10h à 18h de Mars à Octobre**

- **Département 74**

LEMAN AQUATIQUE CANIN

Contact : **Mme CASTELLAN Sylvie** ☎ **06 64 95 05 13**

@ **lemanaquatiquecanin74@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Dimanche - adaptabilité suivant météo**

Département 77

ACIF A L'EAU LES CHIENS D'ILE DE FRANCE

Contact : **Mme COËT Julie** ☎ **06 50 82 26 82**

@ **julie.coet@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **samedi de 10h à 16h d'avril à fin octobre**

LES SAINT BERNARD DES MERS

Contact : **Mme GRANGAN Angélique** ☎ **06 63 78 68 83**

@ **angelique.grangan@noos.fr**

Jours et heures des entraînements : **Dimanche 10h à 17h - étang privé présence uniquement sur accord déléguée site et adhérents**

ACSE SAVIGNY LE TEMPLE

Contact : **Mr HAMER Jean-Michel** ☎ **06 79 65 02 07**

@ **jeanmichel.hamer@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Rencontres le dimanche (2 par mois) de 9h30 à 16h, selon calendrier établi en début d'année, dépendant de la météo et du calendrier des manifestations (CUNSE - CC - CFCTNL - ACSE - Démonstrations)**

- **Département 79**

LES PERLES NOIRES DU NJORD

Contact : **Mme BOURREAU Edwige** ☎ **06 20 64 73 29**

@ **bourreauedwige@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Dimanche de 11h à 18h**

- **Département 80**

L'AQUATIC CLUB CANIN LES PATEAU PICARDS

Contact : **Mme LEJEUNE Alice** ☎ **06 20 55 54 08**

@ **lespateaupicards@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Les Dimanche de 9h à 17h**

- **Département 85**

CLUB CANIN YONNAIS

Contact : **Mr MOUILLE Thierry** ☎ **07 81 06 54 24**

@ **ccyonnais@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Dimanche matin**

VALKYRIES ET VIKINGS SPORTS CANINS 85

Contact : **Mme POUCKET Déborah** ☎ **06 52 79 85 51**

@ **vvscvendee85@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **vendredi soir, samedi après-midi ou dimanche matin horaires et lieux variable (eau douce - eau saumâtre et mer)**

- **Département 86**

ACSE Base de MILLAC

Contact : **Mr ROBINER Jean-Paul** ☎ **06 83 32 83 69**

@ **jrobinier@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **dimanche 13h de fin mars à fin octobre**

CANIN AQUATIC PICTAVE

Contact : **Mme BOBIN Dominique** ☎ **06 23 87 63 35**

@ **dominiquebobin057@gmail.com**

Jours et heures des entraînements : **Dimanche de 13h à 18h de fin mars à fin octobre**

- **Département 97**

CLUB CANIN REUNIONNAIS DE TRAVAIL AQUATIQUE

Contact : **Mr ALBERT Laurent** ☎ **06 92 88 61 10**

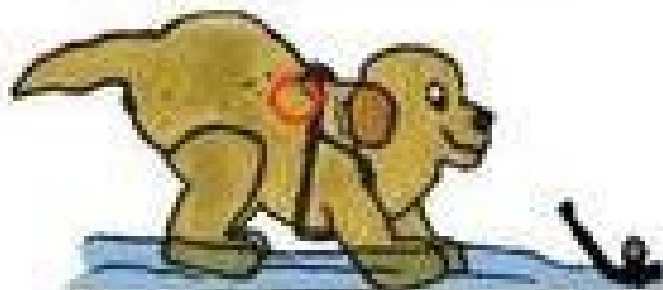
@ **pardalis.reu@wanadoo.fr**

Jours et heures des entraînements : **samedi 10h à 18h - dimanche 8h30 à 12h**



CENTRALE
CANINE

CUNSE



MALEO